

VINCI 



COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2017



Sommaire des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2017

Chiffres clés	3
Compte de résultat consolidé de la période	4
État du résultat global consolidé de la période	5
Bilan consolidé	6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Variation des capitaux propres consolidés	9

Annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2017

A. Principes généraux et recours aux estimations	10
Base de préparation des comptes	10
Méthodes de consolidation	12
Recours aux estimations	13
B. Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation	15
Faits marquants	15
Évolution du périmètre de consolidation	15
C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique	18
1. Informations sectorielles par branche et pôle	18
2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	23
3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique	24
D. Principales composantes du compte de résultat	25
4. Résultat opérationnel	25
5. Coût de l'endettement financier net	26
6. Autres produits et charges financiers	27
7. Impôts sur les bénéfices	28
8. Résultat par action	30
E. Données relatives aux participations du Groupe	31
9. Goodwill et tests de valeur des goodwill	31
10. Participations dans les sociétés mises en équivalence	33
11. Actifs financiers disponibles à la vente	35
F. Contrats de concession et PPP	36
12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	37
13. Créances financières PPP	40
14. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence	42
G. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)	44
15. Informations relatives aux contrats de construction	44
H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	46
16. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	46
17. Prêts et créances	49
18. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	49
19. Provisions non courantes	52
20. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus	52

I. Capitaux propres	54
21. Informations relatives aux capitaux propres	54
22. Dividendes	56
J. Financement et gestion des risques financiers	57
23. Données relatives à l'endettement financier net	57
24. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	63
25. Informations relatives à la gestion des risques financiers	66
26. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	73
K. Avantages du personnel et paiements en actions	75
27. Provisions pour avantages du personnel	75
28. Paiements en actions	81
L. Autres notes	84
29. Transactions avec les parties liées	84
30. Honoraires des commissaires aux comptes	85
M. Note sur les litiges	86
N. Événements postérieurs à la clôture	87
31. Affectation du résultat 2017	87
32. Autres événements postérieurs à la clôture	87
O. Autres règles et méthodes de consolidation	88

États financiers consolidés

Chiffres clés

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Chiffre d'affaires ^(*)	40 248	38 073
Chiffre d'affaires réalisé en France ^(*)	23 680	22 418
% du chiffre d'affaires ^(*)	58,8 %	58,9 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'international ^(*)	16 568	15 654
% du chiffre d'affaires ^(*)	41,2 %	41,1 %
Résultat opérationnel sur activité	4 607	4 174
% du chiffre d'affaires ^(*)	11,4 %	11,0 %
Résultat opérationnel courant	4 592	4 167
Résultat opérationnel	4 550	4 118
Résultat net - part du Groupe	2 747	2 505
% du chiffre d'affaires ^(*)	6,8 %	6,6 %
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	4,91	4,48
Résultat net - part du Groupe hors effets fiscaux non courants ^(**)	2 737	2 376
Résultat net dilué par action hors effets fiscaux non courants <i>(en euros)</i> ^(**)	4,89	4,24
Dividende par action <i>(en euros)</i>	2,45 ^(***)	2,10
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	6 500	5 966
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(745)	(558)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 010)	(839)
Cash-flow libre (après investissements et hors effets fiscaux non courants) ^(**)	2 725	2 948
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	18 383	17 006
Endettement financier net	(14 001)	(13 938)

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

^(**) En 2017, l'impact net des impôts à caractère non courant sur le résultat net part du Groupe est limité (+10 millions d'euros) et résulte des mesures fiscales suivantes adoptées en France par la loi de finances 2018 et celle rectificative de 2017 : la contribution exceptionnelle de 30 % d'impôt sur les sociétés, l'invalidation de la contribution de 3 % sur les dividendes et l'abaissement progressif du taux de l'impôt sur les sociétés en France de 33,33 % à 25 % à compter de 2022 conduisant à une réévaluation des impôts différés du Groupe. En 2016, la réévaluation des impôts différés du Groupe suite à l'adoption de la loi de finances 2017 avait eu un impact positif sur le résultat net part du Groupe de 129 millions d'euros. L'impact des effets fiscaux non courants sur le cash-flow libre de l'année 2017 est de -200 millions d'euros.

^(***) Dividende proposé à l'assemblée générale du 17 avril 2018 intégrant un acompte sur dividende de 0,69 euro par action versé le 9 novembre 2017.

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Chiffre d'affaires (*)	1-2	40 248	38 073
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		629	475
Chiffre d'affaires total		40 876	38 547
Produits des activités annexes	4	200	130
Charges opérationnelles	4	(36 468)	(34 503)
Résultat opérationnel sur activité	1-4	4 607	4 174
Paiements en actions (IFRS 2)	28	(163)	(118)
Résultat des sociétés mises en équivalence	4-10	146	69
Autres éléments opérationnels courants		-	42
Résultat opérationnel courant	4	4 592	4 167
Éléments opérationnels non courants	4	(41)	(49)
Résultat opérationnel	4	4 550	4 118
Coût de l'endettement financier brut		(537)	(551)
Produits financiers des placements de trésorerie		56	26
Coût de l'endettement financier net	5	(481)	(526)
Autres produits et charges financiers	6	40	(35)
Impôts sur les bénéfices	7	(1 271)	(1 013)
<i>dont effets fiscaux non courants (**)</i>		44	129
Résultat net		2 837	2 545
Résultat net - part des intérêts minoritaires		90	39
Résultat net - part du Groupe (**)		2 747	2 505
Résultat net par action <i>(en euros)</i> (**)	8	4,95	4,52
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i> (**)	8	4,91	4,48
Résultat net - part du Groupe, hors effets fiscaux non courants (**)		2 737	2 376
Résultat net dilué par action hors effets fiscaux non courants <i>(en euros)</i> (**)		4,89	4,24

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) En 2017, les effets fiscaux non courants sont limités : +44 millions d'euros sur la charge d'impôts consolidée et +10 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Ils résultent des mesures fiscales suivantes adoptées en France par la loi de finances 2018 et celle rectificative de 2017 : la contribution exceptionnelle de 30 % d'impôt sur les sociétés, l'invalidation de la contribution de 3 % sur les dividendes et l'abaissement progressif du taux de l'impôt sur les sociétés en France de 33,33 % à 25 % à compter de 2022 conduisant à une réévaluation des impôts différés du Groupe. En 2016, la réévaluation des impôts différés du Groupe suite à l'adoption de la loi de finances 2017 avait eu un impact positif sur le résultat net part du Groupe de 129 millions d'euros.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2017			Exercice 2016		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net	2 747	90	2 837	2 505	39	2 545
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net ^(*)	137	1	137	33	-	33
Impôts ^(**)	(47)	-	(47)	(12)	-	(12)
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	57	-	57	26	-	26
Écarts de conversion	(335)	(11)	(346)	52	4	56
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(188)	(11)	(199)	99	4	103
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	137	1	138	(149)	-	(149)
Impôts	(31)	-	(31)	31	-	31
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	(1)	-	(1)	-	-	-
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	105	1	106	(118)	-	(118)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	(83)	(10)	(93)	(19)	4	(15)
Résultat global	2 664	80	2 744	2 486	43	2 529

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat.

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	26 539	26 691
Goodwill	9	8 600	8 113
Autres immobilisations incorporelles	16	417	409
Immobilisations corporelles	16	4 421	4 468
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 573	1 505
Autres actifs financiers non courants	11-13-17	1 102	881
Instruments dérivés actifs non courants	25	621	721
Impôts différés actifs	7	255	228
Total actifs non courants		43 527	43 016
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	18	1 056	935
Clients et autres débiteurs	18	12 432	11 422
Autres actifs courants d'exploitation	18	5 035	5 099
Autres actifs courants hors exploitation		58	55
Actifs d'impôt exigible		406	167
Autres actifs financiers courants		38	35
Instruments dérivés actifs courants	25	261	370
Actifs financiers de gestion de trésorerie	24	184	154
Disponibilités et équivalents de trésorerie	24	6 807	6 678
Total actifs courants		26 276	24 915
Total actifs		69 803	67 931

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres			
Capital social	21.1	1 478	1 473
Primes liées au capital	21.1	9 886	9 463
Titres autodétenus	21.2	(1 751)	(1 581)
Réserves consolidées		6 509	5 549
Réserves de conversion		(276)	88
Résultat net - part du Groupe		2 747	2 505
Opérations reconnues directement en capitaux propres	21.4	(782)	(1 032)
Capitaux propres - part du Groupe		17 812	16 465
Intérêts minoritaires	21.5	572	541
Total capitaux propres		18 383	17 006
Passifs non courants			
Provisions non courantes	19	1 053	945
Provisions pour avantages du personnel	27	1 481	1 653
Emprunts obligataires	23	14 130	12 496
Autres emprunts et dettes financières	23	2 512	3 769
Instruments dérivés passifs non courants	25	288	203
Autres passifs non courants		192	135
Impôts différés passifs	7	1 735	1 910
Total passifs non courants		21 391	21 110
Passifs courants			
Provisions courantes	18	4 322	4 172
Fournisseurs	18	8 198	7 740
Autres passifs courants d'exploitation	18	11 852	11 838
Autres passifs courants hors exploitation		487	480
Passifs d'impôt exigible		225	190
Instruments dérivés passifs courants	25	114	166
Dettes financières courantes	23	4 830	5 229
Total passifs courants		30 029	29 815
Total passifs et capitaux propres		69 803	67 931

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 837	2 545
Dotations aux amortissements	4.2	2 128	2 003
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		(4)	52
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		53	15
Résultat sur cessions		(44)	(80)
Variations de juste valeur des instruments financiers		15	6
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(152)	(76)
Coûts d'emprunt immobilisés		(86)	(36)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	481	526
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	1 271	1 013
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1	6 500	5 966
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	18.1	(286)	23
Impôts payés ⁽¹⁾		(1 647)	(1 213)
Intérêts financiers nets payés		(470)	(525)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		184	94
Flux de trésorerie liés à l'activité⁽¹⁾	I	4 280	4 346
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(865)	(706)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		120	148
Investissements opérationnels (nets de cessions)	1	(745)	(558)
Cash-flow opérationnel⁽¹⁾	1	3 535	3 787
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(1 055)	(824)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		45	(15)
Investissements de développement (concessions et PPP)	1	(1 010)	(839)
Cash-flow libre (après investissements)⁽¹⁾	1	2 525	2 948
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	1-2	(946)	(2 579)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés) ⁽²⁾	1-2	16	172
Incidence nette des variations de périmètre		(7)	(1 039)
Investissements financiers nets ⁽³⁾		(937)	(3 446)
Autres ⁽⁴⁾		(355)	67
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(3 046)	(4 777)
Augmentations, réductions de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres		443	440
Opérations sur actions propres	21.2	(647)	(562)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		1	197
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(22)	(7)
Dividendes payés	22	(1 248)	(1 084)
- aux actionnaires de VINCI SA		(1 197)	(1 052)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(51)	(32)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme	23.1	4 112	2 458
Remboursements d'emprunts à long terme	23.1	(3 258)	(2 107)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(581)	484
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1 200)	(182)
Autres variations ⁽⁵⁾	IV	42	1 164
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	75	551
Trésorerie nette à l'ouverture		5 628	5 077
Trésorerie nette à la clôture	24.1	5 703	5 628
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		581	(484)
(Émission) remboursement d'emprunts		(855)	(350)
Autres variations ⁽⁵⁾		136	(1 219)
Variation de l'endettement financier net		(63)	(1 502)
Endettement financier net en début de période		(13 938)	(12 436)
Endettement financier net en fin de période	23	(14 001)	(13 938)

(1) Incluant les effets fiscaux non courants en 2017 : décaissement net de -200 millions d'euros.

(2) Comprenant, en 2016, la cession en septembre de la participation résiduelle du Groupe au capital d'Infra Foch Topco (ex - VINCI Park).

(3) Dont, en 2017, l'investissement réalisé dans la concession de l'aéroport de Salvador de Bahia au Brésil pour 216 millions d'euros, ainsi qu'une trentaine d'acquisitions par VINCI Energies pour 551 millions d'euros.

En 2016, acquisitions des sociétés Lamsac, Aerodom et Aéroports de Lyon pour respectivement 1 273, 411 et 535 millions d'euros, ainsi que les mises de fonds dans la société concessionnaire portant les aéroports du Kansai pour 149 millions d'euros.

(4) Dont, en 2017, un prêt actionnaire accordé à LISEA pour 256 millions d'euros.

(5) Incluant les dettes des entités intégrées au cours de l'exercice à leurs dates d'acquisition respectives.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres - part du Groupe

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2016	1 471	9 044	(1 534)	5 024	2 046	31	(962)	15 119	137	15 256
Résultat net de la période	-	-	-	-	2 505	-	-	2 505	39	2 545
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	52	(96)	(44)	4	(41)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	3	23	26	-	26
Résultat global de la période	-	-	-	-	2 505	54	(73)	2 486	43	2 529
Augmentation de capital	22	418	-	-	-	-	-	440	197	637
Réduction de capital	(20)	-	507	(487)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(553)	(9)	-	-	-	(562)	-	(562)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	993	(2 046)	-	-	(1 052)	(32)	(1 084)
Paievements en actions (IFRS 2)	-	-	-	79	-	-	-	79	-	79
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	(28)	-	-	-	(28)	(1)	(29)
Variations de périmètre	-	-	-	(4)	-	1	3	-	202	202
Divers	-	-	-	(20)	-	1	1	(18)	(4)	(22)
Capitaux propres 31/12/2016	1 473	9 463	(1 581)	5 549	2 505	88	(1 032)	16 465	541	17 006
Résultat net de la période	-	-	-	-	2 747	-	-	2 747	90	2 837
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	(335)	197	(139)	(10)	(149)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	(27)	82	55	-	55
Résultat global de la période	-	-	-	-	2 747	(362)	279	2 664	80	2 744
Augmentation de capital	19	423	-	-	-	-	-	443	1	443
Réduction de capital	(14)	-	421	(407)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(592)	(55)	-	-	-	(647)	-	(647)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	1 308	(2 505)	-	-	(1 197)	(51)	(1 248)
Paievements en actions (IFRS 2)	-	-	-	109	-	-	-	109	-	109
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	8	-	(2)	-	6	(5)	1
Variations de périmètre	-	-	-	(8)	-	2	6	-	6	6
Divers	-	-	-	5	-	(1)	(35)	(32)	1	(30)
Capitaux propres 31/12/2017	1 478	9 886	(1 751)	6 509	2 747	(276)	(782)	17 812	572	18 383

A. Principes généraux et recours aux estimations

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2017 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2017 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2016, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les informations relatives à l'exercice 2015, présentées dans le document de référence 2016 D.17-0109 déposé à l'AMF le 24 février 2017, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 février 2018 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2018.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2017

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2017 au sein de l'Union européenne. Seuls quelques amendements s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2017 :

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées ».

La mise en œuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe hormis l'évolution de la présentation d'informations relatives aux passifs issus des activités de financement introduite par l'amendement à IAS 7. Un tableau de réconciliation entre les soldes d'ouverture et de clôture des principaux passifs financiers du Groupe, distinguant les variations résultant des flux de trésorerie des variations sans contrepartie de trésorerie, est présenté en note 23. Données relatives à l'endettement financier net.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2017

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long-terme dans des entreprises associés et coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat ».

L'étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations est en cours.

IFRS 9 - Instruments financiers propose de nouvelles dispositions quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers.

La norme fera évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers du Groupe, IFRS 9 imposant un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Les dispositions relatives à la comptabilité de couverture devraient mettre en concordance la comptabilité et la politique de gestion des risques menée par le Groupe. La norme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

VINCI ne s'attend pas à avoir des impacts significatifs sur le classement et l'évaluation de ses actifs financiers. Le Groupe estime à date que les relations de couvertures existantes et efficaces répondent aux dispositions d'IFRS 9. Les premières analyses de l'historique des pertes sur créances ne font pas ressortir d'impact matériel. La quasi-totalité des refinancements ayant eu lieu avant le 31 décembre 2017 a été traitée en extinction de dette, le Groupe ne s'attend par conséquent à aucun impact relatif à l'application rétrospective des modalités d'IFRS 9 sur ce point.

(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients est la nouvelle norme régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplacera les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que les différentes interprétations existantes, notamment IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers ».

Le Groupe a finalisé les principaux travaux destinés à identifier les impacts potentiels de la norme IFRS 15 sur chacune de ses familles de métiers, concessions, contracting et immobilier. Les résultats des analyses effectuées confirment que le modèle actuel du Groupe pour la comptabilisation de son chiffre d'affaires n'est pas remis en cause par les nouvelles dispositions d'IFRS 15. Par conséquent, les impacts attendus de la première application de cette norme ne devraient pas être significatifs.

Au niveau des pôles du contracting (VINCI Construction, Eurovia, VINCI Energies et VINCI Immobilier), le Groupe a mené une analyse approfondie sur un portefeuille de contrats représentatifs des opérations significatives et des modes de contractualisation de chaque pôle de métiers, en France et à l'international. Cette analyse a permis de valider les conclusions suivantes :

- Le chiffre d'affaires issu de la majorité des contrats de construction et de services est comptabilisé comme une obligation de performance unique dont le transfert du contrôle s'effectue progressivement. Cette approche reste conforme aux dispositions de la norme IFRS 15.
- Pour mesurer l'avancement des contrats, le Groupe utilise soit une méthode basée sur un avancement par les coûts, soit une méthode fondée sur un avancement physique (notamment chez VINCI Construction). Pour les contrats dont la méthode de mesure correspond à un avancement physique, la mise en place de la nouvelle norme ne devrait pas conduire à la comptabilisation d'ajustements significatifs dans les capitaux propres d'ouverture.
- Les dernières conclusions de place sur le sujet de la prise en compte du foncier dans le calcul de l'avancement des contrats de ventes en l'état futur d'achèvement (contrats dits VEFA en France) confirme le traitement actuel adopté par VINCI Immobilier pour la reconnaissance de son chiffre d'affaires, qui inclut la part du terrain dans le calcul de l'avancement. Par conséquent, aucun impact n'est attendu.
- Les pôles du contracting peuvent percevoir des avances ; celles-ci ont avant tout pour vocation à sécuriser et limiter le risque de non recouvrement des travaux réalisés pour le compte du client ou sont issues d'obligations légales, comme c'est le cas en France pour certains marchés publics. Par ailleurs, les analyses menées ont montré que les mécanismes d'avance n'ont ainsi pas pour objectif premier de répondre aux besoins de financement des filiales du Groupe. Enfin, les avances reçues sont consommées sur des durées relativement courtes. En conclusion, le Groupe a considéré que les dispositions d'IFRS 15 relatives à l'identification d'une activité financière n'étaient pas remplies.

Dans la branche concessions, le Groupe n'a pas identifié d'impact sur la méthode de reconnaissance des produits issus des contrats de concession basée sur le modèle actuel IFRIC 12. Les analyses menées confirment l'existence d'une seule obligation de performance lors de la phase de construction des contrats de concession du Groupe. Les dispositions contractuelles des contrats de concession n'ont pas conduit à identifier une obligation de performance distincte relative aux travaux de maintenance et de renouvellement des infrastructures. Ces travaux continueront de faire l'objet d'une provision dédiée, évaluée et comptabilisée conformément aux dispositions d'IAS 37.

La norme IFRS 15 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Au regard des impacts non significatifs attendus de la première application de la norme, le Groupe optera pour la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » sans retraitement de la période comparative 2017. Par conséquent, les capitaux propres figurant au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 pourraient éventuellement être ajustés de façon non matérielle lors de l'application de cette nouvelle norme.

Le Groupe finalisera au cours du premier semestre 2018, les travaux destinés à intégrer l'ensemble des nouvelles exigences de la norme en matière d'informations en annexes.

IFRS 16 - Contrats de location modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplacera la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Alors que selon les dispositions d'IAS 17, le traitement comptable des contrats de location est déterminé en fonction de l'appréciation du transfert des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement) les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16 pourraient, dans certains cas, être différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors-bilan où seule la durée d'engagement ferme était prise en compte. Les engagements mentionnés en note 20.1 Autres Obligations contractuelles à caractère opérationnel pourraient ainsi ne pas être totalement représentatifs des passifs qui seront à comptabiliser dans le cadre de l'application d'IFRS 16. L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers du Groupe est toujours en cours, les travaux étant complexes compte tenu de la volumétrie de contrats à revoir et du caractère décentralisé de la gestion des contrats de location.

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne le plus souvent les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

La plupart des partenariats de la branche contracting correspondent à des activités conjointes de par la forme légale des structures juridiques employées, comme en France, où les parties ont généralement recours à la société en participation (SEP) pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat.

Dans certains cas, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise reviennent à fournir une production aux parties, la nature d'activité conjointe est avérée même lorsque la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en régleront les passifs. Pour le groupe VINCI, cette situation concerne notamment certains postes d'enrobage détenus par Eurovia destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

Les partenariats français de co-promotion immobilière contractualisés sous la forme de SCCV (société civile de construction vente) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela s'applique aux participations détenues par le Groupe dans Aéroports de Paris (ADP) et CFE.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant des intérêts minoritaires ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la performance financière, le bilan consolidé et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur certains indicateurs du bilan et du compte de résultat du Groupe.

En application du règlement n° 2016-09 du 2 décembre 2016 de l'Autorité des normes comptables françaises, la liste des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et des titres de participations non consolidés est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/page/finances-information-reglementee.htm>.

3. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique les principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'éventuels aléas. Des ajustements des estimations initiales peuvent donc intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des impacts significatifs sur les résultats futurs.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.9 Goodwill et tests de valeur des goodwill.

Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique en fonction des dépenses constatées lors des années précédentes pour déterminer les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note G.15 Informations relatives aux contrats de construction) ;
- les taux d'actualisation retenus.

Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en note J.26 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 - prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 - modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;

- niveau 3 - modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note K.27 Provisions pour avantages du personnel. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés ou certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note K.28 Paiements en actions.

B. Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation

1. Faits marquants

1.1 Développement des concessions

VINCI Airports

VINCI Airports a poursuivi son développement en 2017 :

- au Japon : en septembre 2017, le consortium composé de VINCI Airports (40 %), d'ORIX Corporation (40 %) et de Kansai Airports (20 %) a été désigné concessionnaire de l'aéroport de Kobe au Japon, pour une durée de 42 ans et à partir du 1^{er} avril 2018.

La société Kansai Airports détient déjà les droits d'exploitation de l'aéroport international du Kansai (« KIX ») et de l'aéroport international d'Osaka (« ITM ») depuis le 1^{er} avril 2016 et pour une durée de 44 ans ;

- au Brésil : VINCI Airports concessionnaire de l'aéroport de Salvador de Bahia.

En juillet 2017, VINCI Airports a signé le contrat de concession avec l'ANAC (Agencia Nacional de Aviação Civil) pour l'aéroport Deputado Luís Eduardo Magalhães (« SSA »), situé dans la ville de Salvador de Bahia au Brésil. Le contrat de concession, entré en vigueur le 2 janvier 2018 après une période de transition contractuelle, couvre l'extension-rénovation, la maintenance et l'exploitation du terminal existant et du système de piste pour une durée de 30 ans.

Le contrat prévoit le paiement par le Groupe de redevances au concédant en contrepartie du droit d'opérer la concession. Les versements comprennent une part de redevances fixe et une part variable ;

- au Portugal : en juillet 2017, VINCI Airports a acquis 51 % de Lojas Francas Portugal spécialisée dans le « retail » aéroportuaire (voir note 2.3. Acquisition de la société Lojas Francas Portugal).

1.2 Développement du contracting

Le contracting a poursuivi son expansion à l'international, avec notamment :

VINCI Energies

VINCI Energies a réalisé en 2017 une trentaine d'opérations de croissance externe en France et à l'international. Les principales acquisitions sont détaillées en note 2.1. Principales acquisitions de VINCI Energies.

VINCI Construction

VINCI Construction a remporté en octobre 2017 l'offre publique d'achat de 100 % de la société australienne Seymour Whyte (voir note 2.2. Acquisition de la société Seymour Whyte).

2. Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2017			31/12/2016		
	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	1 969	1 109	860	1 891	1 121	770
Coentreprises (*)	165	110	55	167	116	51
Entreprises associées (*)	41	20	21	40	21	19
Total	2 175	1 239	936	2 098	1 258	840

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux mouvements de la période concernent la création ou l'acquisition de sociétés de projets portant les nouveaux contrats de concessions ainsi que des acquisitions dans le cadre du développement du Groupe à l'international, telles que Seymour Whyte en Australie chez VINCI Construction, ou Infratek, Horlemann et Acuntia en Europe chez VINCI Energies.

Les autres mouvements sont essentiellement liés à des restructurations juridiques au sein du périmètre du Groupe.

2.1 Principales acquisitions de VINCI Energies

Acquisition de la société Infratek

En décembre 2017, VINCI Energies a finalisé l'acquisition de la société Infratek.

La société est un acteur majeur en Scandinavie (Norvège, Suède, Finlande), intervenant dans les réseaux électriques, l'éclairage public et les systèmes dédiés au transport ferroviaire. La société est également leader sur le marché des énergies renouvelables et le raccordement des stations de chargement pour les voitures électriques.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 183 millions d'euros ; le goodwill a été provisoirement évalué à 190 millions d'euros à la date de prise de contrôle. Infratek est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI au 31 décembre 2017.

Acquisition de la société Horlemann

En novembre 2017, VINCI Energies a finalisé l'acquisition de la société Horlemann.

Basée dans la Ruhr et la région de Berlin en Allemagne, la société est spécialisée dans l'ingénierie, la construction et la maintenance de réseaux électriques, ainsi que dans les opérations d'éclairage et les process d'automatisation des réseaux électriques.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 109 millions d'euros ; le goodwill provisoire a été évalué à 83 millions d'euros à la date de prise de contrôle. Horlemann est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis le 1^{er} décembre 2017.

Détermination provisoire des actifs et passifs acquis d'Infratek et d'Horlemann à la date de prise de contrôle

<i>(en millions d'euros)</i>	Infratek	Horlemann
Justes valeurs des actifs et passifs acquis		
Immobilisations incorporelles et corporelles	8	5
Autres actifs financiers non courants	9	-
Impôts différés actifs	4	-
Total actifs non courants	21	5
Clients, autres créances d'exploitation et Stocks et travaux en cours	89	27
Disponibilités et équivalents de trésorerie	24	9
Total actifs courants	112	36
Emprunts obligataires et autres dettes financières	65	1
Impôts différés passifs	4	-
Total passifs non courants	69	1
Dettes financières courantes	5	-
Fournisseurs et autres passifs courants	67	14
Total passifs courants	71	14
Actifs nets acquis	(7)	26
Juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée	183	109
Goodwill provisoire	190	83

Les goodwill provisoires, déterminés dans le tableau ci-dessus, correspondent aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager grâce à l'acquisition de ces sociétés. Ils ont été affectés aux segments opérationnels VINCI Energies Scandinavie pour Infratek et VINCI Energies Allemagne pour Horlemann.

Compte tenu de sa date d'acquisition, la contribution d'Infratek au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel sur activité et au résultat net de VINCI, en 2017, n'est pas significative.

Sur l'ensemble de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net d'Infratek, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 341 millions d'euros, 15 millions d'euros et 8 millions d'euros (données non auditées).

Les contributions d'Horlemann au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel sur activité et au résultat net de VINCI en 2017 ont été respectivement de 8 millions d'euros, 0,6 million d'euros et 0,4 million d'euros.

Sur l'ensemble de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net d'Horlemann, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 102 millions d'euros, 10 millions d'euros et 7 millions d'euros (données non auditées).

Acquisition de la société Acuntia

En juillet 2017, VINCI Energies a finalisé l'acquisition de la société Acuntia.

La société Acuntia est un acteur de premier plan en Espagne dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Acuntia réalise l'essentiel de ses activités en Espagne, elle développe aussi ses offres dans plusieurs pays d'Amérique, d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 58 millions d'euros ; le goodwill a été provisoirement évalué à 66 millions d'euros à la date de prise de contrôle.

Acuntia est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis le 1^{er} août 2017.

2.2 Acquisition de la société Seymour Whyte

Le 23 octobre 2017, VINCI Construction International Network a finalisé l'acquisition à 100 % de la société australienne Seymour Whyte, basée dans le Queensland. Seymour Whyte intervient dans les métiers du génie civil, du terrassement, et des voiries et réseaux divers (VRD).

Seymour Whyte est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis le 1^{er} novembre 2017.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 49 millions d'euros, le goodwill provisoire a été évalué à 56 millions d'euros à la date de prise de contrôle.

Le goodwill provisoire correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager grâce à l'acquisition de Seymour Whyte.

La contribution de Seymour Whyte au chiffre d'affaires de VINCI en 2017 a été de 58 millions d'euros. Les contributions au résultat opérationnel sur activité et au résultat net du Groupe sur l'exercice ne sont pas significatives.

Sur l'ensemble de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèverait à 302 millions d'euros (donnée non audité).

2.3 Acquisition de Lojas Francas Portugal

En juillet 2017, VINCI Airports s'est renforcé dans le « retail » aéroportuaire avec l'acquisition de 51 % de Lojas Francas Portugal auprès de TAG GER, filiale de la compagnie aérienne nationale portugaise TAP. Lojas Francas Portugal exploite actuellement 31 boutiques, réparties sur 7 des 10 aéroports portugais gérés par VINCI Airports, dont celui de Lisbonne. VINCI Airports contrôle conjointement Lojas Francas Portugal avec Dufry Group, leader mondial du « retail » aéroportuaire. Lojas Francas Portugal est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe depuis juillet 2017.

2.4 Acquisitions et cessions des périodes antérieures

Les principales acquisitions de l'exercice 2016 ont concerné VINCI Highways (Lamsac), VINCI Airports (Aerodom et Aéroports de Lyon) et VINCI Energies (J&P Richardson Industries Pty Limited).

Pour ces sociétés, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis aux dates de prise de contrôle en 2016, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours de l'exercice 2017. Au 31 décembre 2017, l'allocation des prix d'acquisition s'est traduite par la reconnaissance d'un goodwill de 253 millions d'euros pour Aerodom, de 241 millions d'euros pour Lamsac, de 234 millions d'euros pour Aéroports de Lyon et de 54 millions d'euros pour J&P Richardson Industries Pty Limited.

Par ailleurs, VINCI avait finalisé en septembre 2016, la cession de sa participation résiduelle de 24,6 % au capital d'Infra Foch Topco (holding détenant Indigo, ex-VINCI Park) à Ardian Infrastructures et Crédit Agricole Assurances.

Ces opérations sont détaillées dans la note B.2. Évolution du périmètre de consolidation du document de référence 2016.

C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique

1. Informations sectorielles par branche et pôle

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux grandes branches d'activités, les concessions et le contracting, et un pôle autonome VINCI Immobilier. Chaque branche est elle-même organisée en pôles de métiers :

Branche concessions

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour et Arcos).
- VINCI Airports : concessions de plateformes aéroportuaires au Portugal, en France, au Cambodge, au Chili, en République dominicaine, au Japon et au Brésil.
- Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures autoroutières et routières essentiellement à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium (quatre stades en France, un à Londres).

Branche contracting

- VINCI Energies : industrie, infrastructures, facility management, technologies de l'information et de la communication.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagement urbain, production de matériaux (enrobés), carrières, services.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment (résidentiel et non résidentiel) et de génie civil, génie civil spécialisé, travaux hydrauliques, grands projets.

VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise), est directement rattaché au holding VINCI.

1.1 Informations sectorielles par branche

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec le reste du Groupe.

Exercice 2017

(en millions d'euros)	Contracting					Total	VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction					
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires (*)	6 945	10 759	8 112	13 960	32 830	896	(423)	40 248	
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	861	-	-	-	-	-	(232)**	629	
Chiffre d'affaires total	7 805	10 759	8 112	13 960	32 830	896	(655)	40 876	
Résultat opérationnel sur activité	3 251	615	301	344	1 260	96	-	4 607	
% du chiffre d'affaires (*)	46,8 %	5,7 %	3,7 %	2,5 %	3,8 %	-	-	11,4 %	
Résultat opérationnel courant	3 270	566	287	356	1 208	113	-	4 592	
Résultat opérationnel	3 270	548	292	323	1 163	117	-	4 550	
Tableau des flux de trésorerie									
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 710	627	455	547	1 629	162	-	6 500	
% du chiffre d'affaires (*)	67,8 %	5,8 %	5,6 %	3,9 %	5,0 %	-	-	16,2 %	
Dotations aux amortissements	1 462	119	236	306	661	5	-	2 128	
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(47)	(127)	(251)	(320)	(697)	-	-	(745)	
Cash-flow opérationnel	3 013	373	109	(143)	339	182	-	3 535	
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 045)	2	-	33	35	-	-	(1 010)	
Cash-flow libre (après investissements et hors effets fiscaux non courants)	2 093	375	109	(110)	374	257	-	2 725	
Bilan									
Capitaux engagés au 31/12/2017	29 605	3 083	877	387	4 348	1 122	-	35 075	
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	1 054	7	108	290	405	115	-	1 573	
Excédent (endettement) financier net	(27 145)	(700)	229	948	477	12 667	-	(14 001)	

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Contracting					Total	VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction					
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires (*)	6 298	10 200	7 585	13 681	31 466	774	(466)	38 073	
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	722	-	-	-	-	-	(248) (**)	475	
Chiffre d'affaires total	7 020	10 200	7 585	13 681	31 466	774	(713)	38 547	
Résultat opérationnel sur activité	2 953	581	243	330	1 153	68	-	4 174	
% du chiffre d'affaires (*)	46,9 %	5,7 %	3,2 %	2,4 %	3,7 %	-	-	11,0 %	
Résultat opérationnel courant	3 031	542	240	273	1 055	82	-	4 167	
Résultat opérationnel	3 066	494	239	237	970	82	-	4 118	
Tableau des flux de trésorerie									
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 302	626	416	539	1 581	83	-	5 966	
% du chiffre d'affaires (*)	68,3 %	6,1 %	5,5 %	3,9 %	5,0 %	-	-	15,7 %	
Dotations aux amortissements	1 335	113	230	320	664	4	-	2 003	
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(26)	(96)	(216)	(219)	(530)	(2)	-	(558)	
Cash-flow opérationnel	2 842	418	132	83	633	312	-	3 787	
Investissements de développement (concessions et PPP)	(822)	2	2	(21)	(17)	-	-	(839)	
Cash-flow libre (après investissements)	2 019	420	134	62	617	312	-	2 948	
Bilan									
Capitaux engagés au 31/12/2016	29 354	2 590	795	79	3 465	764	-	33 583	
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	1 006	7	106	269	383	117	-	1 505	
Excédent (endettement) financier net	(28 515)	(420)	159	1 133	872	13 704	-	(13 938)	

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

1.2 Informations sectorielles de la branche concessions

Exercice 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Highways et autres concessions	
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires ^(*)	5 277	1 409	258	6 945
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	633	52	176	861
Chiffre d'affaires total	5 910	1 462	434	7 805
Résultat opérationnel sur activité	2 685	563	3	3 251
% du chiffre d'affaires ^(*)	50,9 %	39,9 %	1,2 %	46,8 %
Résultat opérationnel courant	2 676	589	6	3 270
Résultat opérationnel	2 676	589	6	3 270
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 850	808	51	4 710
% du chiffre d'affaires ^(*)	73,0 %	57,3 %	19,8 %	67,8 %
<i>Dotations aux amortissements</i>	1 184	235	44	1 462
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(16)	(8)	(23)	(47)
Cash-flow opérationnel	2 346	629	39	3 013
Investissements de développement (concessions et PPP)	(702)	(169)	(175)	(1 045)
Cash-flow libre (après investissements et hors effets fiscaux non courants)	1 769	459	(135)	2 093
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2017	21 319	5 783	2 502	29 605
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	14	923	117	1 054
Excédent (endettement) financier net	(20 954)	(4 048)	(2 143)	(27 145)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Exercice 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Highways et autres concessions	
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires ^(*)	5 111	1 055	131	6 298
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	679	43	-	722
Chiffre d'affaires total	5 790	1 098	132	7 020
Résultat opérationnel sur activité	2 588	368	(3)	2 953
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>50,6 %</i>	<i>34,8 %</i>	<i>(2,0 %)</i>	<i>46,9 %</i>
Résultat opérationnel courant	2 629	443	(42)	3 031
Résultat opérationnel	2 629	443	(6)	3 066
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 710	563	29	4 302
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>72,6 %</i>	<i>53,3 %</i>	<i>22,0 %</i>	<i>68,3 %</i>
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>1 146</i>	<i>177</i>	<i>12</i>	<i>1 335</i>
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(9)	(7)	(9)	(26)
Cash-flow opérationnel	2 259	434	149	2 842
Investissements de développement (concessions et PPP)	(686)	(127)	(9)	(822)
Cash-flow libre (après investissements)	1 573	306	140	2 019
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2016	21 598	5 655	2 101	29 354
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	-	918	87	1 006
Excédent (endettement) financier net	(22 309)	(4 295)	(1 910)	(28 515)

() Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.*

2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en notes F. Contrats de concession et PPP. Ces produits sont constitués :

- d'une part, des recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, des revenus des concessions aéroportuaires ainsi que des produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires ;
- et d'autre part, du chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11, correspondant aux travaux confiés à des entreprises extérieures au Groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée en note G.15 Informations relatives aux contrats de construction.

Dans le secteur de l'immobilier en France, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers » et aux dispositions légales entourant la VEFA « Vente en état futur d'achèvement »).

(en millions d'euros)	Exercice 2017	%	Exercice 2016	%
France	23 680	58,8 %	22 418	58,9 %
Royaume-Uni	2 269	5,6 %	2 495	6,6 %
Allemagne	2 726	6,8 %	2 689	7,1 %
Europe centrale et orientale ^(*)	1 849	4,6 %	1 611	4,2 %
Portugal	862	2,1 %	701	1,8 %
Autres pays d'Europe	2 471	6,1 %	2 176	5,7 %
Europe^(**)	33 858	84,1 %	32 089	84,3 %
dont Union européenne	33 000	82,0 %	31 291	82,2 %
Amérique du Nord	1 461	3,6 %	1 471	3,9 %
Amérique centrale et du Sud	1 210	3,0 %	1 020	2,7 %
Afrique	1 345	3,3 %	1 319	3,5 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 373	5,9 %	2 173	5,7 %
International hors Europe	6 390	15,9 %	5 983	15,7 %
International hors France	16 568	41,2 %	15 654	41,1 %
Chiffre d'affaires^(***)	40 248	100,0 %	38 073	100,0 %

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 29 011 millions d'euros (72 % du chiffre d'affaires total) en 2017 et 27 218 millions d'euros en 2016 (71,5 % du chiffre d'affaires total).

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires qui s'est élevé à 629 millions d'euros en 2017 (475 millions d'euros en 2016).

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 16 568 millions d'euros en 2017, en hausse de 5,8 % par rapport à l'exercice 2016. Il représente 41,2 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (41,1 % en 2016).

3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique

Réconciliation des capitaux engagés avec le bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux engagés - actifs			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	26 539	26 691
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(1 697)	(1 975)
Goodwill brut	9	8 818	8 346
Autres immobilisations incorporelles		417	409
Immobilisations corporelles	16	4 421	4 468
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 573	1 505
Autres actifs financiers non courants	11-13-17	1 723	1 602
- Dérivés actifs non courants	23-25	(621)	(721)
Stocks et travaux en cours	18	1 056	935
Clients et autres débiteurs	18	12 432	11 422
Autres actifs courants d'exploitation	18	5 035	5 099
Autres actifs courants hors exploitation		58	55
Actifs d'impôt exigible		406	167
Capitaux engagés - passifs			
Provisions courantes	18	(4 322)	(4 172)
Fournisseurs	18	(8 198)	(7 740)
Autres passifs courants d'exploitation	18	(11 852)	(11 838)
Autres passifs courants hors exploitation		(487)	(480)
Passifs d'impôt exigible		(225)	(190)
Total capitaux engagés		35 075	33 583

Répartition des capitaux engagés par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
France	26 841	25 876
Allemagne	311	184
Royaume-Uni	140	202
Portugal	2 641	2 656
Autres pays d'Europe	1 126	766
Total Europe	31 058	29 685
Amérique du Nord	474	441
Amérique centrale et du Sud	3 116	3 072
Afrique	(104)	(33)
Russie, Asie, Pacifique et Moyen-Orient	530	419
Total capitaux engagés	35 075	33 583

Les capitaux engagés au 31 décembre 2017 dans les pays de la zone euro s'élèvent à 30 703 millions d'euros et représentent près de 88 % du total (29 453 millions d'euros, soit 88 % du total en 2016).

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ainsi que d'autres éléments opérationnels courants et les éléments non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants.

Les pertes de valeur de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé sont comptabilisés en **résultat opérationnel**. Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits ainsi considérés comme non courants.

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Chiffre d'affaires (*)	40 248	38 073
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	629	475
Chiffre d'affaires total	40 876	38 547
Produits des activités annexes (**)	200	130
Achats consommés	(8 626)	(8 074)
Services extérieurs	(5 342)	(4 989)
Personnel intérimaire	(1 039)	(999)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(8 293)	(7 869)
Impôts et taxes	(1 106)	(1 088)
Charges de personnel	(9 916)	(9 557)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	72	59
Dotations aux amortissements	(2 128)	(2 003)
Dotations nettes aux provisions	(89)	15
Charges opérationnelles	(36 468)	(34 503)
Résultat opérationnel sur activité	4 607	4 174
% du chiffre d'affaires (*)	11,4 %	11,0 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(163)	(118)
Résultat des sociétés mises en équivalence	146	69
Autres éléments opérationnels courants	-	42
Résultat opérationnel courant	4 592	4 167
Pertes de valeur des goodwill	(4)	(52)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	(12)	34
Autres éléments opérationnels non courants	(25)	(31)
Total éléments opérationnels non courants	(41)	(49)
Résultat opérationnel	4 550	4 118

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

Les autres éléments opérationnels courants comprennent des produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines de ses entreprises associées. En 2016, ils comprennent l'impact de l'évolution des clauses d'indexation utilisées pour l'évaluation de la provision pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

En 2017, les éléments opérationnels non courants sont essentiellement constitués des frais de restructuration en France. En 2016, ils comprenaient le résultat de cession de la participation résiduelle au capital d'Infra Foch Topco (holding détenant Indigo, ex-VINCI Park), des frais de restructuration en France et des pertes de valeur de goodwill qui concernaient principalement les activités de VINCI Energies au Brésil.

4.1 Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
Salaires et charges - I		(9 723)	(9 391)
<i>Dont salaires et traitements</i>		(7 172)	(6 907)
<i>Dont charges sociales</i>		(2 000)	(1 964)
<i>Dont charges sur des régimes de retraite à cotisations définies</i>	27.1	(552)	(520)
Intéressement et participation - II		(193)	(166)
Total (I+II)		(9 916)	(9 557)

Au cours de l'exercice 2017, l'effectif moyen présenté en équivalent temps plein a augmenté de 4,8 % par rapport à l'exercice 2016.

	Exercice 2017	Exercice 2016
Effectif moyen (équivalent temps plein)	192 282	183 539
<i>Dont managers</i>	37 620	35 731
<i>Dont autres collaborateurs</i>	154 662	147 808

4.2 Autres produits et charges opérationnels sur activité

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	68	62
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	24	22
Autres	(20)	(25)
Total	72	59

4.3 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(1 095)	(1 088)
Immobilisations incorporelles	(48)	(39)
Immobilisations corporelles	(985)	(876)
Dotations aux amortissements	(2 128)	(2 003)

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 481 millions d'euros au 31 décembre 2017 (526 millions d'euros au 31 décembre 2016), soit une diminution de 45 millions d'euros sur l'exercice.

Cette amélioration résulte principalement d'une baisse du taux moyen de la dette long terme suite aux refinancements réalisés à des taux inférieurs à ceux des emprunts arrivés à échéance. Celle-ci a largement compensé l'augmentation de l'encours moyen de dettes, conséquence des acquisitions réalisées en 2016 et 2017, notamment Aerodom en République dominicaine et Lamsac au Pérou.

Au cours de l'exercice, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Passifs financiers évalués au coût amorti	(653)	(676)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	56	25
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	114	132
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	1	(7)
Total coût de l'endettement financier net	(481)	(526)

Le poste « Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs » s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	177	201
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(214)	(95)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	214	95
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(63)	(69)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	-	-
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	114	132

6. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés pendant la période de construction à la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir F.13 Créances financières PPP).

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Coûts d'actualisation	(35)	(66)
Coûts d'emprunts immobilisés	86	36
Résultat de change	(11)	(6)
Total autres produits et charges financiers	40	(35)

Les coûts d'actualisation portent sur les provisions pour engagements de retraite pour 23 millions d'euros au 31 décembre 2017 (33 millions d'euros au 31 décembre 2016) et sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés pour 6 millions d'euros au 31 décembre 2017 (21 millions d'euros au 31 décembre 2016).

La hausse des coûts d'emprunts immobilisés est principalement liée à la société concessionnaire Lamsac au Pérou (56 millions d'euros) qui a réalisé en 2017 la construction de la deuxième section de la voie express Línea Amarilla, périphérique de Lima. Ces coûts d'emprunts immobilisés concernent également le groupe ASF pour 19 millions d'euros (27 millions d'euros en 2016), et la société Arcos pour 10 millions d'euros (7 millions d'euros en 2016).

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Impôts courants	(1 537)	(1 312)
Impôts différés	265	299
<i>dont différences temporelles</i>	249	322
<i>dont déficits reportables</i>	17	(23)
Total	(1 271)	(1 013)
<i>dont effets fiscaux non courants</i>	44	129
Total hors effets fiscaux non courants	(1 315)	(1 142)

La charge nette d'impôts de l'exercice hors effets fiscaux non courants se répartit entre :

- une charge d'impôt de 972 millions d'euros pour les filiales françaises (914 millions d'euros en 2016), dont 949 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 961 filiales (884 millions d'euros en 2016) ;
- une charge d'impôt de 343 millions d'euros pour les filiales étrangères (228 millions d'euros en 2016).

Les effets fiscaux non courants pour un montant de +44 millions d'euros en 2017 et de +129 millions d'euros en 2016, se décomposent ainsi :

- une charge de 292 millions d'euros au titre de la contribution exceptionnelle de 30 % d'impôt sur les sociétés en France ayant un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards d'euros et qui porte le taux d'impôt sur les sociétés à 44,43 % en 2017 ;
- la comptabilisation d'une créance sur l'État français de 164 millions d'euros liée aux remboursements attendus de la taxe de 3 % sur les dividendes, invalidée en novembre 2017 par le Conseil constitutionnel ;
- un produit de 172 millions d'euros en 2017 suite à la réévaluation des impôts différés au titre de la loi de finances 2018 et celle rectificative de 2017 en France qui prévoient une baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 % d'ici 2022 ;
- en 2016, un produit de 129 millions d'euros notamment lié à la réévaluation des impôts différés du Groupe au 31 décembre 2016 suite à l'adoption de la loi de finances 2017 en France, qui prévoyait un abaissement du taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % pour toutes les entreprises à compter de 2020.

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe, hors effets fiscaux non courants, ressort à 33,2 % en 2017 contre 32,7 % en 2016.

Le taux effectif d'impôt pour 2017 est légèrement inférieur au taux d'impôt théorique de 34,43 % en vigueur en France, du fait de l'imposition des résultats de certaines filiales à l'étranger à un taux inférieur au taux français. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	3 962	3 489
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,4 %	34,4 %
Impôt théorique attendu	(1 364)	(1 201)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à un taux réduit	8	8
Différentiel de taux sur résultat étranger	124	94
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(5)	(3)
Pertes de valeur des goodwill	(1)	(17)
Différences permanentes et autres	(76)	(22)
Impôt effectivement constaté hors effets fiscaux non courants	(1 315)	(1 142)
Taux d'impôt effectif hors effets fiscaux non courants^(*)	33,2 %	32,7 %
Effets fiscaux non courants	44	129
Taux d'impôt effectif^(*)	32,1 %	29,0 %

(*) Calculé hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence.

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2017	Variations			31/12/2016
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables	371	20	(18)	-	368
Différences temporelles sur engagements de retraite	324	(26)	(38)	(6)	394
Différences temporelles sur provisions	602	26	(4)	9	572
Différences temporelles sur instruments financiers	81	25	(32)	-	89
Différences temporelles liées aux contrats de location-financement	23	3	-	-	20
Autres	374	32	(28)	(55)	424
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(1 054)	-	-	89	(1 144)
Total impôts différés actifs avant dépréciation	721	80	(120)	37	724
Dépréciation	(466)	2	22	6	(497)
Total impôts différés actifs après dépréciation	255	82	(99)	43	228
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs ^(*)	(2 196)	305	36	(23)	(2 514)
Différences temporelles liées aux contrats de location-financement	(27)	(5)	-	-	(22)
Différences temporelles sur instruments financiers	(46)	(19)	1	4	(33)
Autres	(520)	(98)	10	53	(485)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	1 054	-	-	(89)	1 144
Total impôts différés passifs	(1 735)	183	48	(55)	(1 910)
Impôts différés nets	(1 480)	265	(51)	(12)	(1 683)

(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF, de Lamsac, d'Aéroports de Lyon et d'ANA au moment de leur première intégration, pour respectivement 1 050 millions, 213 millions, 161 millions et 121 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les impôts différés actifs dont la récupération est non probable font l'objet de dépréciations. Celles-ci représentent un montant de 466 millions d'euros au 31 décembre 2017 dont 414 millions d'euros à l'international (respectivement 497 et 441 millions d'euros au 31 décembre 2016).

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

Le tableau ci-dessous indique le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

	Exercice 2017			Exercice 2016		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)
Total actions	592 838 481			593 324 563		
Actions autodétenues	(38 254 966)			(38 549 755)		
Avant dilution	554 583 515	2 747	4,95	554 774 808	2 505	4,52
Options de souscription	838 180			1 601 098		
Plan d'épargne Groupe	226 266			239 709		
Actions de performance	3 988 482			3 121 007		
Après dilution	559 636 443	2 747	4,91	559 736 622	2 505	4,48

E. Données relatives aux participations du Groupe

9. Goodwill et tests de valeur des goodwill

Principes comptables

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et lorsqu'apparaît un indice de perte de valeur. Si une perte de valeur est ainsi constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel de manière irréversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

9.1 Principaux goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur nette à l'ouverture	8 113	7 296
Goodwill constatés au cours de la période	608	870
Pertes de valeur	(4)	(52)
Sorties de périmètre	-	(3)
Écarts de conversion	(120)	(1)
Autres mouvements	3	3
Valeur nette à la clôture	8 600	8 113

L'augmentation des goodwill sur l'exercice s'explique principalement par la constatation des goodwill provisoires liés aux acquisitions de l'exercice dont :

- chez VINCI Energies : Infratek en Scandinavie (190 millions d'euros), Horlemann en Allemagne (83 millions d'euros), Acuntia en Espagne (66 millions d'euros) et Novabase IMS au Portugal (34 millions d'euros) ;
- chez VINCI Construction : Seymour Whyte en Australie (55 millions d'euros).

En 2016, les principaux mouvements de l'exercice correspondaient aux acquisitions d'Aerodom en République dominicaine et d'Aéroports de Lyon par VINCI Airports et de Lamsac au Pérou par VINCI Highways.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2017 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Energies France	2 353	-	2 353	2 336
ASF et ses filiales	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Airports	969	-	969	1 004
VINCI Energies Allemagne	625	-	625	537
VINCI Energies Benelux	312	-	312	264
VINCI Energies Scandinavie	268	-	268	81
VINCI Highways	246	-	246	265
Entrepose	201	-	201	201
Soletanche Bachy	171	-	171	171
VINCI Energies Suisse	155	-	155	133
VINCI Energies Australie - Nouvelle Zélande	147	-	147	158
Nuvia	128	-	128	133
ETF	108	-	108	108
VINCI Construction UK	148	(68)	80	83
Autres goodwill	1 053	(151)	902	707
Total	8 818	(219)	8 600	8 113

9.2 Tests de valeurs des goodwill

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2017.

Les UGT sont déterminées en fonction du reporting opérationnel. Leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements +/- variation des provisions non courantes - investissements opérationnels +/- variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée.

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de cinq ans à partir des prévisions du management. À l'issue de cette période, il est déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année, ramenée ensuite en valeur actuelle.

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2017	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation		2017	2016
				31/12/2017	31/12/2016		
VINCI Energies France	2 353	1,7 %	1,0 %	7,7 %	8,7 %	-	-
ASF et ses filiales	1 935	(*)	(*)	8,1 %	8,0 %	-	-
VINCI Airports	969	(*)	(*)	9,3 %	9,0 %	-	-
VINCI Energies Allemagne	625	2,7 %	1,0 %	7,2 %	6,4 %	-	-
VINCI Energies Benelux	312	2,5 %	1,0 %	7,5 %	7,8 %	-	-
VINCI Highways	246	(*)	(*)	8,9 %	n/a	-	-
Entrepose	201	6,1 %	1,5 %	9,2 %	9,3 %	-	-
Soletanche Bachy	171	3,5 %	1,5 %	9,3 %	9,5 %	-	-
VINCI Energies Suisse	155	2,0 %	1,0 %	5,0 %	5,4 %	-	-
Autres goodwill	1 634	-7 % à 10 %	1 % à 6 %	6,8 % à 17,2 %	7,5 % à 16,1 %	(4)	(52)
Total	8 600					(4)	(52)

(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats.

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des concessions du groupe ASF (ASF et Escota) retenu sur la durée résiduelle des contrats est de 1,6 %.

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires retenu pour VINCI Airports ressort globalement à 3,9 %.

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires retenu pour VINCI Highways ressort globalement à 7,7 %.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux et aux flux

(en millions d'euros)	Sensibilité aux taux				Sensibilité au niveau des flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie		Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)	
	0,5 %	(0,5 %)	0,5 %	(0,5 %)	5,0 %	(5,0 %)
VINCI Energies France	(391)	453	362	(312)	290	(290)
ASF et ses filiales	(1 006)	1 069	(*)	(*)	1 260	(1 260)
VINCI Airports	(580)	638	(*)	(*)	520	(520)
VINCI Energies Allemagne	(176)	207	169	(143)	120	(120)
VINCI Energies Benelux	(64)	75	60	(52)	46	(46)
VINCI Highways	(192)	211	(*)	(*)	140	(140)
Entrepose	(35)	40	31	(28)	27	(27)
Soletanche Bachy	(158)	179	138	(122)	133	(134)
VINCI Energies Suisse	(90)	115	101	(78)	41	(41)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée résiduelle des contrats de concession.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux ou une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de +/- 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2017.

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

Principes comptables

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société. Les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture peuvent ainsi être présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon des modalités similaires à celles décrites en note E.9.2 Tests de valeur des goodwill. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

10.1 Variations de la période

(en millions d'euros)	2017			2016		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Valeur des titres en début de période	1 083	423	1 505	1 187	217	1 404
<i>dont concessions</i>	686	320	1 006	762	109	871
<i>dont contracting</i>	393	83	476	421	88	508
<i>dont VINCI Immobilier</i>	4	20	24	4	20	25
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	11	32	43	9	167	176
Part du Groupe dans les résultats de la période	118	29	146	55	14	69
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période	(7)	62	55	13	12	26
Dividendes distribués	(77)	(106)	(184)	(36)	(58)	(94)
Variations de périmètre et autres	(4)	(43)	(47)	(118)	(10)	(127)
Reclassements ^(*)	4	51	54	(27)	80	53
Valeur des titres en fin de période	1 127	446	1 573	1 083	423	1 505
<i>dont concessions</i>	722	333	1 054	686	320	1 006
<i>dont contracting</i>	403	87	490	393	83	476
<i>dont VINCI Immobilier</i>	2	27	29	4	20	24

(*) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Au 31 décembre 2017, les participations du Groupe dans les entreprises associées concernent notamment, pour la branche concessions, celle détenue dans le Groupe ADP (701 millions d'euros) et, pour la branche contracting, celle détenue dans le groupe CFE (221 millions d'euros). Les évolutions des participations en 2017 concernent principalement l'acquisition de la société Lojas Francas de Portugal SA par VINCI Airports et la cession de la société Ceritex par VINCI Energies.

Les impacts inscrits sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice » concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de flux de trésorerie (taux d'intérêt) sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

10.2 Informations financières agrégées

La contribution des sociétés mises en équivalence au résultat global consolidé du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	2017			2016		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Résultat net	118	29	146	55	14	69
<i>dont concessions</i>	41	(7)	34	31	18	49
<i>dont contracting</i>	77	17	94	24	(21)	3
<i>dont VINCI Immobilier</i>	-	19	19	-	16	16
Autres éléments du résultat global	(7)	62	55	13	12	26
<i>dont concessions</i>	6	56	62	7	20	26
<i>dont contracting</i>	(13)	6	(7)	6	(7)	(1)
Résultat global	111	91	202	68	26	94
<i>dont concessions</i>	47	49	96	38	38	76
<i>dont contracting</i>	64	23	87	30	(28)	2
<i>dont VINCI Immobilier</i>	-	19	19	-	16	16

Le chiffre d'affaires des sociétés mises en équivalence se répartit ainsi (données en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	2017			2016		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires (*)	1 376	2 019	3 395	1 302	1 711	3 012
<i>dont concessions</i>	792	981	1 772	763	654	1 417
<i>dont contracting</i>	583	808	1 391	536	897	1 433
<i>dont VINCI Immobilier</i>	2	231	232	3	160	163

(*) Hors chiffre d'affaires travaux lié aux activités concessionnaires

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées et coentreprises à hauteur de ses engagements. Au 31 décembre 2017, l'encours des pertes non reconnues de ce fait représentent un montant de 125 millions d'euros (89 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F.14 Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/page/finances-information-reglementee.htm>.

10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2017, les engagements de mise de fonds pris par le Groupe au titre des sociétés mises en équivalence (capital et/ou prêts subordonnés) s'élèvent à 126 millions d'euros (333 millions d'euros au 31 décembre 2016). Ils concernent principalement des sociétés de la branche concessions, dont Via 40 Express, société concessionnaire de l'autoroute entre Bogotá et Girardot en Colombie, dont l'engagement de mise de fonds s'élève à 50 millions d'euros au 31 décembre 2017 (138 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Par ailleurs, des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées par mise en équivalence. La quote-part des titres nantis au 31 décembre 2017, en valeur nette comptable, s'élève à 27 millions d'euros et concerne notamment les titres des sociétés WVB East End Partners (société concessionnaire du projet Ohio River Bridges – East End Crossing aux États-Unis) pour 16 millions d'euros et SMTPC (société concessionnaire du tunnel routier Prado-Carénage à Marseille) pour 10 millions d'euros.

Suite au versement en juin 2017 des apports actionnaires à LISEA, les sûretés réelles et personnelles accordées par le Groupe (sous forme de gages espèces pour un montant de 135 millions d'euros, et d'une garantie bancaire de mise de fonds pour 113 millions d'euros) ont été levées.

10.4 Engagements d'investissement pris par les entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2017, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 1 004 millions d'euros (1 142 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Ces engagements concernent principalement les projets d'infrastructures en construction de la branche concessions, dont le projet de l'autoroute Via 40 Express entre les villes de Bogotá et Girardot en Colombie (270 millions d'euros), les sections 7 et 8 de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Petersbourg (209 millions d'euros), l'aéroport de Santiago du Chili (200 millions d'euros), et le nouveau tronçon de l'autoroute A7 en Allemagne (145 millions d'euros).

La diminution de 138 millions d'euros de ces engagements au cours de l'exercice traduit l'avancement des travaux réalisés sur ces projets, tels que le contournement de Regina ou l'achèvement de la LGV SEA, baisse en partie neutralisée par les nouveaux engagements d'investissement pris sur des projets récemment remportés, notamment en Allemagne ou en Colombie.

10.5 Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées et coentreprises

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées et coentreprises. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires	386	759	1 144	410	838	1 248
Créances clients	58	113	170	110	105	215
Achats	3	33	36	4	27	30
Dettes fournisseurs	1	5	6	1	8	9

11. Actifs financiers disponibles à la vente

Principes comptables

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

• Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

• Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

Au 31 décembre 2017, les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI. Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » avec les « Créances financières PPP » et les « Prêts et créances » :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers disponibles à la vente	95	134
Créances financières (PPP) ^(*)	177	215
Prêts et créances ^(*)	830	531
Autres actifs financiers non courants	1 102	881

(*) Les informations relatives aux « Créances financières PPP » et « Prêts et créances » sont présentées respectivement en note F.13 et H.17.

Au cours de la période, l'évolution des actifs financiers disponibles à la vente s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Début de la période	134	96
Acquisitions de la période	16	54
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	1
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	-	-
Pertes de valeur	(8)	(6)
Sorties de la période	(3)	(1)
Autres mouvements et écarts de conversion	(45)	(10)
Fin de la période	95	134

F. Contrats de concession et PPP

Principes comptables

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **soit de la part des usagers : dans ce cas, le modèle de l'actif incorporel s'applique.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres formes de rémunération) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »).

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres formes de rémunération) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » net des éventuelles subventions d'investissement reçues. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment aux concessions de VINCI Autoroutes en France, des principales plateformes aéroportuaires gérées par VINCI Airports, et à certains ouvrages de franchissement.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos ainsi que la plupart des sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires du Groupe utilisent la méthode de l'amortissement linéaire des immobilisations incorporelles du domaine concédé.

- **soit de la part du concédant : dans ce cas, le modèle de la créance financière s'applique.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels (produits des activités annexes).

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ».

12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

12.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2016	31 020	2 695	206	33 921
Acquisitions de la période ^(*)	713	104	4	822
Sorties de la période	(3)	(2)	(2)	(7)
Écarts de conversion	-	58	(2)	55
Effets de périmètre et autres mouvements	(58)	1 314	1 745	3 001
	31 673	4 168	1 950	37 791
Subventions reçues	(48)	-	-	(48)
Au 31/12/2016	31 625	4 168	1 950	37 743
Acquisitions de la période ^(*)	661	381	235	1 277
Sorties de la période	(2)	(2)	(1)	(5)
Écarts de conversion	-	(152)	(167)	(319)
Effets de périmètre et autres mouvements	15	(25)	-	(10)
	32 299	4 370	2 017	38 686
Subventions reçues	(22)	-	-	(22)
Au 31/12/2017	32 278	4 370	2 017	38 665
Amortissements et pertes de valeur				
Au 01/01/2016	(9 602)	(250)	(154)	(10 006)
Amortissements de la période	(980)	(101)	(7)	(1 088)
Pertes de valeur	-	(9)	-	(9)
Reprises de pertes de valeur	-	1	-	1
Sorties de la période	-	-	2	2
Écarts de conversion	-	(6)	-	(6)
Autres mouvements	54	1	(2)	53
Au 31/12/2016	(10 529)	(365)	(160)	(11 053)
Amortissements de la période	(931)	(128)	(35)	(1 095)
Pertes de valeur	-	(2)	-	(2)
Reprises de pertes de valeur	-	1	-	1
Sorties de la période	1	-	3	4
Écarts de conversion	-	25	2	27
Autres mouvements	(12)	12	(7)	(8)
Au 31/12/2017	(11 471)	(458)	(197)	(12 126)
Valeur nette				
Au 01/01/2016	21 418	2 444	52	23 915
Au 31/12/2016	21 096	3 804	1 791	26 691
Au 31/12/2017	20 807	3 912	1 820	26 539

(*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

En 2017, les acquisitions se sont élevées à 993 millions d'euros (822 millions d'euros en 2016).

Elles comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 456 millions d'euros (489 millions d'euros en 2016), par Cofiroute pour un montant de 119 millions d'euros (94 millions d'euros en 2016), par VINCI Highways pour un montant de 177 millions d'euros et par VINCI Airports pour 97 millions d'euros (104 millions d'euros en 2016). Les investissements du groupe ASF intègrent notamment les travaux liés au plan de relance autoroutier, les travaux d'élargissement de l'autoroute A63 au Pays basque et l'achèvement des travaux de dédoublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier, mis en service en avril 2017. Ceux de VINCI Highways correspondent aux travaux de construction de la deuxième section de la voie express Línea Amarilla, périphérique de Lima, réalisés par Lamsac au Pérou.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 2 044 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1 742 millions d'euros au 31 décembre 2016). Celles-ci concernent les filiales de VINCI Autoroutes pour 1 047 millions d'euros (dont ASF pour 645 millions d'euros, Escota pour 129 millions d'euros et Cofiroute pour 180 millions d'euros), de VINCI Highways pour 895 millions d'euros et de VINCI Airports pour 102 millions d'euros.

12.2 Principales caractéristiques des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
VINCI Autoroutes					
Groupe ASF					
ASF 2 737 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2036
Escota 471 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2032
Cofiroute					
Réseau interurbain 1 100 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2034
Duplex A86 Tunnel à péage de 11 km à l'ouest de Paris	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2086
Arcour					
A19 Autoroute à péage de 101 km en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2070
Arcos					
A355 Autoroute à péage de 24 km en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2070
VINCI Highways					
Lamsac Línea Amarilla - Voie express à péage de 25 km à Lima (Pérou)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2049
VINCI Airports					
ANA 10 aéroports au Portugal	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2063
Cambodia Airports Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville (Cambodge)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest Aéroport de Nantes Atlantique et Saint-Nazaire	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la construction du nouvel aéroport.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2065
Aerodom 6 aéroports en République dominicaine	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2030
Aéroports de Lyon Aéroports de Lyon Saint-Exupéry et Lyon Bron	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2047
Aéroport de Salvador de Bahia au Brésil Aéroport Deputado Luís Eduardo Magalhães	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2047

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
Autres concessions					
Consortium Stade de France 80 000 places	Néant.	Billetterie, location du Stade et divers.	Subvention d'investissement + indemnité compensatrice d'absence de club résident (actuellement suspendue).	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025

12.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Groupe ASF	1 381	1 716
Cofiroute	882	985
Arcos – Société concessionnaire de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg	452	523
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest (SCAGO)	366	366
Aéroport de Salvador de Bahia au Brésil	224	-
Lamsac	167	136
ANA Group	113	166
ADL - Aéroports de Lyon	14	85
Autres	42	19
Total	3 641	3 997

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes (groupe ASF, Cofiroute) sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels et du plan de relance autoroutier mis en œuvre au cours du second semestre 2015.

Au cours de l'exercice, l'avancement des travaux réalisés par les sociétés de VINCI Autoroutes a conduit à une diminution des engagements de 509 millions d'euros.

Les engagements d'investissements de SCAGO au 31 décembre 2017 portaient sur la construction d'un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes (voir note N.32.2 Concession de l'aéroport du Grand Ouest).

Les clauses du contrat de concession de l'aéroport de Salvador de Bahia au Brésil prévoient la réalisation de travaux de rénovation, notamment du terminal de l'aéroport et du système de pistes existants, pour un montant de 224 millions d'euros.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui font l'objet de provisions (voir note H.18.3 Analyse des provisions courantes).

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Montant	Date de départ	Date de fin
Lamsac	705	2016	2037
Arcour	640	2008	2047
Aerodom	358	2016	2029
ADL - Aéroports de Lyon	225	2016	2032
Autres sociétés concessionnaires	11		

13. Créances financières PPP (sociétés contrôlées)

13.1 Variations au cours de la période et échéancier

Les créances financières PPP rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par le Groupe sont présentées à l'actif du bilan consolidé pour leur part à plus d'un an, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants ».

Au cours de la période, l'évolution des créances financières PPP ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Début de période	215	202
Acquisitions de la période	11	35
Remboursements	(49)	(20)
Autres mouvements et écarts de conversion	-	(1)
Fin de période	177	215
<i>Dont :</i>		
De 1 à 5 ans	36	76
> 5 ans	141	140

En 2017, les remboursements des créances financières PPP concernent notamment le contrat de partenariat public-privé pour la réalisation du nouveau bâtiment de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) dans les Hauts-de-Seine, dont est titulaire la société PPP Prisme, filiale de VINCI Construction.

La part à moins d'un an des créances financières PPP est présentée, au bilan, en autres actifs financiers courants. Elle s'élève à 10 millions d'euros au 31 décembre 2017 (16 millions d'euros au 31 décembre 2016).

13.2 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou mixte

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées (modèle de la créance financière et/ou mixte) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Caraibus						
Transport collectif en site propre (Martinique)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Créance financière.
MMArena						
Stade du Mans (France)	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes diverses.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation (en l'absence de club résident).	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2043	Mixte : actif incorporel et créance financière.
Park Azur						
Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice (France)	Loyer payé par les loueurs fixé dans le contrat de concession et garanti par le concédant.	Concédant et loueur de voitures. Vente d'électricité photovoltaïque.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2040	Mixte : actif incorporel et créance financière.

13.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

Dans le cadre des contrats de concession et de PPP, les filiales du Groupe s'engagent à réaliser des investissements. Dans le cas du « modèle de la créance financière » ou du « modèle mixte », elles reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leur engagement d'investissement.

Au 31 décembre 2017, les obligations d'investissement du Groupe au titre des contrats de concessions et PPP relevant du modèle de la créance financière ou du modèle mixte s'élèvent à 52 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 décembre 2016). L'augmentation provient principalement du projet de partenariat public-privé du port de pêche La Cotinière à Saint-Pierre d'Oléron chez VINCI Construction.

Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Celles-ci s'élèvent à 156 millions d'euros au 31 décembre 2017 (71 millions au 31 décembre 2016), dont Caraibus en Martinique pour 71 millions d'euros, Park Azur à Nice pour 36 millions d'euros et MMArena Stade du Mans pour 33 millions d'euros.

14. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

14.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les caractéristiques des principaux ou nouveaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement) à l'international						
A5 Malsch-Offenburg A-Modell 60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies (Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant). Effet de régulation écologique sur les tarifs (risque trafic).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
A7 Göttingen-Bockenen A-Modell 60 km à rénover dont 29 km à élargir à deux fois trois voies (Allemagne)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2047	Créance financière.
Autoroute Moscou - Saint-Petersbourg - Section 1 Première section de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Petersbourg (43,2 km ; Russie)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Actif incorporel.
Autoroute Moscou - Saint-Petersbourg Sections 7 et 8 Sections 7 et 8 de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Petersbourg (138 km ; Russie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
Olympia Odos Autoroute à péage reliant Elefsina-Corinthe-Patras (Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Actif incorporel.
Via Express 40 Autoroute à péage reliant Bogotà à Girardot (141 km, dont construction d'une 3 ^e voie sur 65 km ; Colombie)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2042	Actif incorporel.
Granvia Voie express R1 (Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
Ohio River Bridges East End Crossing Pont sur la rivière Ohio et tunnel d'accès (États-Unis)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2051	Créance financière.
Regina Bypass Expressway de 61 km contournant la ville de Regina (Canada)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2049	Créance financière.
Hounslow Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
Île de Wight Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Créance financière.

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Plateformes aéroportuaires						
Kansai Airports Aéroports du Kansai, d'Osaka et de Kobe (Japon)	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées (risque trafic).	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2060	Actif incorporel.
Aéroport international Arturo Merino Benítez de Santiago du Chili	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Actif incorporel.
Infrastructures ferroviaires						
LISEA Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Liaison ferroviaire à grande vitesse de 302 km entre Tours et Bordeaux (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation (risque trafic).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession (sur la base de train/km et sillon/km).	Subvention d'investissement payée par le concédant et les collectivités locales.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2061	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.

14.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont présentés dans la note E.10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises.

G. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

15. Informations relatives aux contrats de construction

Principes comptables

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et VINCI Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

15.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus nets des facturations intermédiaires augmenté des profits ou diminué des pertes comptabilisés est déterminé contrat par contrat. Si pour un contrat donné ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Données bilantielles		
Avances et acomptes reçus	(729)	(797)
Contrats de construction en cours, actifs	2 617	2 474
Contrats de construction en cours, passifs	(2 724)	(2 819)
Contrats de construction en cours, nets	(107)	(345)
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	51 342	51 024
Moins factures émises	(51 449)	(51 369)
Contrats de construction en cours, nets	(107)	(345)

15.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux, émises par des établissements financiers ou des assureurs.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe bénéficient de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leurs co-traitants ou de leurs sous-traitants (garanties reçues).

(en millions d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	5 441	839	5 051	772
Retenue de garantie	3 631	543	3 447	560
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 691	530	1 582	495
Cautions de soumission	186	-	212	-
Total	10 949	1 912	10 292	1 828

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la dotation d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Ainsi, VINCI estime que les engagements hors bilan détaillés ci-dessus ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation financière et patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après-vente pluriannuelles. Ces garanties donnent lieu à la dotation de provisions évaluées soit de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, soit de manière individualisée en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur de la société concessionnaire LISEA au terme desquels le Groupe garantit la bonne exécution des prestations du groupement de conception-construction (GIE COSEA). Une caution de retenue de garantie a été également donnée par le GIE COSEA en faveur de LISEA ; elle reste en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la réception de l'infrastructure.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée à travers des sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par celle-ci auprès des tiers. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place des contre garanties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, et que ce risque aboutit à une obligation pour le Groupe ne pouvant s'éteindre que par une sortie de ressources, une provision est alors constituée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés. Il s'établit, en quote-part du Groupe, à 60 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 49 millions d'euros au 31 décembre 2016 (pour des montants d'engagements totaux de 141 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 129 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Compte tenu de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

16. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

16.1 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut parfois être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Afin de refléter la consommation des avantages économiques associés à l'actif, les terrains de carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation).

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2016	3 577	863	1 152	6 953	12 545
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	352	2	8	48	411
Autres acquisitions de la période	138	16	154	508	816
Sorties de la période	(31)	(15)	(59)	(647)	(751)
Écarts de conversion	14	-	(3)	3	14
Effets de périmètre et autres	2	6	(95)	18	(68)
Au 31/12/2016	4 052	873	1 158	6 883	12 966
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	10	11	146	167
Autres acquisitions de la période	149	15	214	594	972
Sorties de la période	(56)	(10)	(49)	(461)	(576)
Écarts de conversion	(25)	4	(5)	(114)	(140)
Effets de périmètre et autres	49	14	(128)	93	27
Au 31/12/2017	4 169	905	1 201	7 141	13 416
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2016	(2 291)	(291)	(617)	(5 105)	(8 304)
Amortissements de la période	(225)	(17)	(48)	(586)	(876)
Pertes de valeur	-	(12)	(3)	(2)	(17)
Reprises de pertes de valeur	-	2	13	3	17
Sorties de la période	26	5	39	594	664
Écarts de conversion	(1)	1	1	(5)	(4)
Autres mouvements	(7)	(1)	(7)	38	23
Au 31/12/2016	(2 497)	(314)	(624)	(5 063)	(8 498)
Amortissements de la période	(339)	(18)	(49)	(579)	(985)
Pertes de valeur	-	(2)	(2)	(7)	(10)
Reprises de pertes de valeur	-	3	4	3	10
Sorties de la période	54	5	30	432	521
Écarts de conversion	5	(4)	1	77	79
Autres mouvements	(27)	(3)	(6)	(77)	(113)
Au 31/12/2017	(2 804)	(333)	(645)	(5 213)	(8 996)
Valeur nette					
Au 01/01/2016	1 286	572	534	1 849	4 241
Au 31/12/2016	1 555	559	534	1 820	4 468
Au 31/12/2017	1 365	572	556	1 928	4 421

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 313 millions d'euros au 31 décembre 2017 (248 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, les immobilisations en location-financement s'élèvent à 127 millions d'euros (102 millions d'euros au 31 décembre 2016). Elles concernent principalement des matériels et installations techniques destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note J.23.1 Détail des dettes financières à long terme par branche d'activité.

Au 31 décembre 2017, la répartition par branche des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total		
Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	1 363	-	-	2	2	-	1 365
Terrains	3	51	452	64	567	2	572
Constructions et immeubles de placement	9	130	209	200	539	8	556
Matériels, installations techniques et agencements	64	255	751	853	1 860	4	1 928
Total au 31 décembre 2017	1 439	436	1 412	1 120	2 968	14	4 421
Total au 31 décembre 2016	1 620	410	1 340	1 086	2 836	12	4 468

16.2 Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Les droits de forage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 417 millions d'euros au 31 décembre 2017 (409 millions d'euros au 31 décembre 2016). Elles comprennent les brevets et licences pour 212 millions d'euros (215 millions d'euros au 31 décembre 2016), les logiciels pour 68 millions d'euros (69 millions d'euros au 31 décembre 2016) et les autres immobilisations incorporelles pour 137 millions d'euros (125 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 48 millions d'euros (39 millions d'euros en 2016).

16.3 Pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Le Groupe n'a pas constaté de pertes de valeur significatives sur immobilisations corporelles et incorporelles en 2017 ni en 2016.

17. Prêts et créances

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. Celle-ci correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) et est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations dont des avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 659 millions d'euros (328 millions d'euros au 31 décembre 2016). Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » (pour la part à plus d'un an).

La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 28 millions d'euros au 31 décembre 2017 (19 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Au cours de la période, l'évolution des prêts et créances au coût amorti ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Début de période	531	644
Acquisitions de la période	454	214
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	11	-
Pertes de valeur	(29)	(15)
Sorties de la période	(81)	(215)
Autres mouvements et écarts de conversion	(56)	(97)
Fin de période	830	531
<i>Dont :</i>		
<i>De 1 à 5 ans</i>	337	294
<i>> 5 ans</i>	494	238

En 2017, les acquisitions de la période comprennent le prêt consenti à LISEA, société concessionnaires de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique pour un montant de 256 millions d'euros (hors intérêts courus non échus).

18. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

18.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variations	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations ^(*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1 056	935	108	14
Clients et autres débiteurs	12 432	11 422	794	215
Autres actifs courants d'exploitation	5 035	5 099	(149)	84
Stocks et créances d'exploitation (I)	18 523	17 456	754	313
Fournisseurs	(8 198)	(7 740)	(402)	(56)
Autres passifs courants d'exploitation	(11 852)	(11 838)	89	(104)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(20 051)	(19 578)	(313)	(160)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I + II)	(1 528)	(2 122)	441	153
Provisions courantes	(4 322)	(4 172)	(155)	5
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(208)</i>	<i>(241)</i>	<i>29</i>	<i>4</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(5 849)	(6 294)	286	158

(*) Correspondant principalement aux écarts de conversion et mouvements de périmètre.

18.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2017	Échéances				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1 056	392	326	75	203	60
Clients et autres débiteurs	12 432	10 430	853	727	366	56
Autres actifs courants d'exploitation	5 035	4 150	480	213	182	10
Stocks et créances d'exploitation	I 18 523	14 972	1 659	1 015	751	126
Fournisseurs	(8 198)	(7 258)	(602)	(144)	(193)	(2)
Autres passifs courants d'exploitation	(11 852)	(10 009)	(716)	(472)	(515)	(140)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II (20 051)	(17 268)	(1 318)	(616)	(707)	(142)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II (1 528)	(2 295)	341	399	44	(16)

(en millions d'euros)	31/12/2016	Échéances				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	935	404	65	87	377	2
Clients et autres débiteurs	11 422	9 667	634	708	407	6
Autres actifs courants d'exploitation	5 099	4 259	333	217	271	20
Stocks et créances d'exploitation	I 17 456	14 329	1 032	1 012	1 055	28
Fournisseurs	(7 740)	(7 025)	(272)	(172)	(269)	(2)
Autres passifs courants d'exploitation	(11 838)	(10 108)	(607)	(604)	(424)	(95)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II (19 578)	(17 133)	(879)	(776)	(693)	(97)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II (2 122)	(2 804)	153	236	362	(69)

Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients facturées	6 882	6 578
Dépréciations - créances clients	(521)	(504)
Créances clients nettes	6 361	6 074

Au 31 décembre 2017, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 525 millions d'euros (466 millions d'euros au 31 décembre 2016). Elles sont dépréciées à hauteur de 58 millions d'euros (62 millions d'euros au 31 décembre 2016). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 346 millions d'euros (406 millions d'euros au 31 décembre 2016) et sont dépréciées à hauteur de 239 millions d'euros (271 millions d'euros au 31 décembre 2016).

18.3 Analyse des provisions courantes

Principes comptables

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est enregistré en « autres produits et charges financiers ».

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, reconstruction des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues). Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09 en France). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment la garantie décennale dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire et celles couvrant les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation.

Au cours des exercices 2017 et 2016, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2016	3 844	1 526	(1 251)	(137)	68	(16)	20	4 053
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	744	105	(60)	(7)	28	-	3	812
Service après-vente	387	122	(103)	(14)	(1)	-	(5)	386
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 266	692	(672)	(33)	18	-	(6)	1 265
Litiges	532	179	(146)	(49)	(9)	-	(2)	505
Restructurations	51	25	(27)	(9)	2	-	-	42
Autres risques courants	847	401	(283)	(59)	18	-	(3)	920
Reclassement part à moins d'un an	227	-	-	-	(4)	18	-	241
31/12/2016	4 053	1 524	(1 291)	(171)	52	18	(13)	4 172
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	812	128	(96)	(14)	4	-	(8)	827
Service après-vente	386	192	(155)	(18)	3	-	(3)	406
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 265	847	(740)	(47)	21	-	(10)	1 336
Litiges	505	202	(110)	(50)	(4)	-	(1)	541
Restructurations	42	11	(14)	(10)	1	-	-	30
Autres risques courants	920	362	(268)	(56)	27	-	(11)	974
Reclassement part à moins d'un an	241	-	-	-	(4)	(29)	-	208
31/12/2017	4 172	1 741	(1 383)	(195)	48	(29)	(33)	4 322

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés concernent au 31 décembre 2017, pour l'essentiel, le groupe ASF pour 379 millions d'euros (368 millions d'euros au 31 décembre 2016), Cofiroute pour 240 millions d'euros (234 millions d'euros au 31 décembre 2016) et les concessions aéroportuaires pour 177 millions d'euros (189 millions d'euros au 31 décembre 2016), dont 69 millions d'euros pour le groupe ANA (74 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les provisions pour autres risques courants comprennent notamment les provisions relatives aux remises en état des sites et repliements de chantiers pour 194 millions d'euros (163 millions d'euros au 31 décembre 2016).

19. Provisions non courantes

Principes comptables

Les provisions non courantes sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages du personnel figure en « autres passifs courants hors exploitation ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

Détail des provisions non courantes

Au cours des exercices 2017 et 2016, les provisions non courantes figurant au bilan (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2016	956	194	(153)	(16)	(48)	16	1	949
Risques financiers	644	58	(29)	(7)	(22)	-	-	643
Autres risques	532	138	(100)	(83)	57	-	-	543
Reclassement part à moins d'un an	(227)	-	-	-	4	(18)	-	(241)
31/12/2016	949	195	(129)	(91)	39	(18)	(1)	945
Risques financiers	643	27	(34)	(2)	52	-	-	685
Autres risques	543	174	(105)	(30)	-	-	(6)	576
Reclassement part à moins d'un an	(241)	-	-	-	4	29	-	(208)
31/12/2017	945	201	(140)	(32)	56	29	(6)	1 053

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent la quote-part du Groupe dans les situations nettes négatives des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces situations nettes négatives résultent de la mise à juste valeur dans les comptes des sociétés concernées, des instruments financiers dérivés de taux (couverture de flux de trésorerie).

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note M. Note sur les litiges. Elles s'élèvent à 576 millions d'euros au 31 décembre 2017 (543 millions d'euros au 31 décembre 2016), dont 384 millions d'euros pour la part à plus d'un an (352 millions au 31 décembre 2016).

20. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus

Les autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et engagements donnés et reçus s'analysent comme suit :

20.1 Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Contrats de location simple	1 237	1 230
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	387	459

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir notes F. Contrats de concession et PPP).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 1 237 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1 230 millions d'euros au 31 décembre 2016), dont 807 millions d'euros au titre de contrats immobiliers (778 millions d'euros au 31 décembre 2016) et 430 millions d'euros au titre de contrats mobiliers (452 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les obligations d'achat et d'investissement, hors celles rattachées aux contrats de concession, concernent principalement Eurovia pour ses droits de forage, VINCI Energies et VINCI Immobilier. La baisse observée en 2017 correspond principalement aux avances de fonds versées par VINCI Immobilier sur le projet monégasque Testimonio II.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	1 237	426	673	138
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	387	239	97	51

() Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.*

20.2 Autres engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Sûretés réelles	44	31
Autres engagements donnés (reçus)	277	394

Des sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements) peuvent être octroyées en dehors des engagements relatifs aux contrats de concession et de PPP. Elles concernent principalement VINCI Energies et Eurovia.

La baisse des autres engagements donnés provient notamment de la levée des garanties données sur le stade Matmut Atlantique de Bordeaux suite à la réception définitive du chantier.

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Ainsi, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note E.10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises ;
- en note F.12.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel ;
- en note F.13.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte ;
- en note G.15.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction ;
- en note K.27.1 Provisions pour engagements de retraite.

I. Capitaux propres

21. Informations relatives aux capitaux propres

Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2017, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre, d'une part, du programme approuvé par l'assemblée générale du 19 avril 2016, et, d'autre part, du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 20 avril 2017, d'une durée de dix-huit mois et portant sur un montant maximum d'achat de 2 milliards d'euros au cours maximum de 90 euros. Au cours de l'exercice 2017, 8 573 859 titres ont été achetés au cours moyen de 75,23 euros, pour un montant total de 645 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note I.21.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et à l'abondement de plans d'actionariat salarié à l'international. Elles peuvent aussi être annulées.

Le 15 décembre 2017, VINCI SA a procédé à l'annulation de 5 736 988 titres autodétenus pour un montant de 421 millions d'euros.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2017, plus de 50 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Ces fonds détenant 8,81 % du capital de la Société, les salariés et anciens salariés du Groupe en sont collectivement le premier actionnaire.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

21.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2017 est composé de 591 216 948 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions en début de période	589 305 520	588 453 075
Augmentations de capital	7 648 416	8 852 445
Annulation d'actions autodétenues	(5 736 988)	(8 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	591 216 948	589 305 520
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	591 216 948	589 305 520
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	36 317 368	34 685 354
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionariat salarié</i>	<i>7 154 413</i>	<i>5 522 399</i>

Les mouvements du capital en 2016 et 2017 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social
Situation au 1^{er} janvier 2016	1 471 132 688	9 147 651 909	588 453 075
Plan d'épargne du Groupe	14 890 160	312 952 787	5 956 064
Levées d'options de souscription	7 240 952	105 358 398	2 896 381
Annulation d'actions autodétenues	(20 000 000)		(8 000 000)
Situation au 31 décembre 2016	1 473 263 800	9 565 963 094	589 305 520
Plan d'épargne du Groupe	14 623 400	358 172 600	5 849 360
Levées d'options de souscription	4 497 640	65 231 103	1 799 056
Annulation d'actions autodétenues	(14 342 470)		(5 736 988)
Autres opérations		(138 935)	
Situation au 31 décembre 2017	1 478 042 370	9 989 227 862	591 216 948

21.2 Actions autodétenues

Principes comptables

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions en début de période	34 685 354	34 195 347
Achats d'actions	8 573 859	8 699 360
Attribution aux salariés des actions de performance 2014	(944 799)	
Attribution aux salariés des actions de performance 2015	(1 600)	
Attribution aux salariés des actions de performance 2016	(4 600)	
Attribution aux salariés des actions de performance 2017	(1 500)	
Livraison abondement Castor International	(252 358)	(209 353)
Annulation d'actions autodétenues	(5 736 988)	(8 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	36 317 368	34 685 354

Au 31 décembre 2017, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 36 317 368 actions, pour un montant de 1 751 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

7 154 413 actions sont affectées à la couverture des plans d'incitation à long terme et des opérations d'actionnariat salarié et 29 162 955 actions sont destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou cédées.

21.3 Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2017, les réserves distribuables et la réserve légale de VINCI SA s'établissent respectivement à 28,7 milliards d'euros et 150 millions d'euros (29,4 milliards d'euros et 150 millions d'euros au 31 décembre 2016).

21.4 Opérations reconnues directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture	3	-	3	2	-	2
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	1	-	3	-	3
Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net						
Réserve à l'ouverture	(847)	(1)	(848)	(916)	-	(916)
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	115	-	115	36	-	36
Autres variations de juste valeur de la période	74	1	75	(35)	-	(36)
Éléments constatés en résultat	63	-	63	69	-	69
Variations de périmètre et divers	-	-	-	(1)	-	(1)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(596)	-	(847)	(1)	(848)
<i>dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence</i>		(551)	-	(666)	-	(666)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I+II	(595)	-	(845)	(1)	(845)
Effet d'impôt associé		159	-	270	-	271
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(436)	-	(574)	(1)	(575)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(458)	-	(458)	(344)	-	(344)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	136	1	137	(149)	-	(149)
Effet d'impôt associé	(31)	-	(31)	31	-	31
Variations de périmètre et divers	7	-	7	4	-	4
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	IV	(346)	-	(458)	-	(458)
Total opérations reconnues directement en capitaux propres	III+IV	(782)	-	(1 032)	(1)	(1 033)

Les montants inscrits directement en capitaux propres concernent les gains et pertes actuariels sur engagements de retraite, les opérations de couverture d'investissement net (36 millions d'euros) et les opérations de couverture de flux de trésorerie (-632 millions d'euros).

Les opérations relatives à la couverture du risque de taux s'élèvent à -637 millions d'euros. Ces dernières comprennent :

- un montant de -85 millions d'euros concernant les filiales intégrées globalement, notamment VINCI Autoroutes pour -106 millions d'euros et VINCI SA pour +50 millions d'euros. L'échéancier relatif au reclassement de ces montants en résultat est présenté en note J.25.1.2 Gestion du risque de taux d'intérêt – Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- un montant de -552 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, concernant pour l'essentiel la société LISEA (336 millions d'euros) et d'autres sociétés de projets d'infrastructure en partenariat public-privé ou concession.

Ces opérations sont décrites en note J.25.1.2 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

21.5 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2017, les intérêts minoritaires s'élèvent à 572 millions d'euros (541 millions d'euros au 31 décembre 2016).

22. Dividendes

Le dividende versé par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2017 et 2016 s'analyse de la façon suivante :

	Exercice 2017	Exercice 2016
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	0,69	0,63
Solde du dividende	1,76	1,47
Dividende net global	2,45	2,10
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	383	350
Solde du dividende	977 ^(*)	813
Dividende net global	1 218	1 163

(*) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 28 janvier 2018, soit 555 027 161 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2016 le 27 avril 2017 et à celui d'un acompte sur dividende 2017 le 9 novembre 2017.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2017 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 avril 2018 (voir note N.31 Affectation du résultat 2017).

J. Financement et gestion des risques financiers

23. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « dettes financières courantes ».

Au 31 décembre 2017, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 14,0 milliards d'euros, en augmentation de 63 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Il se décompose de la manière suivante :

Analyse par catégorie comptable	Note	31/12/2017			31/12/2016		
		Non courant	Courant (*)	Total	Non courant	Courant (*)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Emprunts obligataires	23.1	(14 130)	(1 427)	(15 558)	(12 496)	(1 606)	(14 102)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	23.1	(2 415)	(1 180)	(3 595)	(3 717)	(893)	(4 610)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	23.1	(97)	(33)	(130)	(52)	(26)	(78)
Dettes financières long terme (**)		(16 642)	(2 641)	(19 282)	(16 264)	(2 526)	(18 790)
Passifs financiers évalués au coût amorti							
Billets de trésorerie	24.2	-	(998)	(998)	-	(1 491)	(1 491)
Autres dettes financières courantes	24.1	-	(30)	(30)	-	(79)	(79)
Découverts bancaires	24.1	-	(1 105)	(1 105)	-	(1 051)	(1 051)
Comptes courants financiers passifs	24.1	-	(58)	(58)	-	(83)	(83)
I - Dettes financières brutes		(16 642)	(4 830)	(21 472)	(16 264)	(5 229)	(21 494)
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>			(435)	(7)	(442)	(651)	(4)
Prêts et créances							
Prêts et créances financières collatéralisés		-	-	-	-	-	-
Comptes courants financiers actifs	24.1	-	41	41	-	30	30
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat							
Actifs financiers de gestion de trésorerie	24.1	-	142	142	-	124	124
Équivalents de trésorerie	24.1	-	2 658	2 658	-	3 421	3 421
Disponibilités	24.1	-	4 150	4 150	-	3 257	3 257
II - Actifs financiers		-	6 991	6 991	-	6 832	6 832
Dérivés							
Instruments dérivés passifs	25	(288)	(114)	(402)	(203)	(166)	(369)
Instruments dérivés actifs	25	621	261	882	721	370	1 091
III - Instruments dérivés		334	146	480	519	204	723
Endettement financier net (I+II+III)		(16 308)	2 307	(14 001)	(15 745)	1 807	(13 938)
<i>Répartition par branche de l'endettement financier net</i>							
Concessions		(25 474)	(1 671)	(27 145)	(26 749)	(1 766)	(28 515)
Contracting		(3 219)	3 695	477	(2 696)	3 568	872
Holdings et immobilier		12 384	282	12 667	13 700	5	13 704

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Évolution de l'endettement financier net :

(en millions d'euros)	Variations « non cash »								Clôture	
	Ouverture	Flux de trésorerie	Réf.	Variations de périmètre	Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations	Total « non cash »		Réf.
Emprunts obligataires	(12 496)	(3 079)	(3)	(65)	161	212	1 136	1 444	(4)	(14 130)
Autres emprunts et dettes financières	(3 769)	252	(3)	(22)	36	-	992	1 006	(4)	(2 512)
Dettes financières courantes	(5 229)	2 513		(101)	76	2	(2 090)	(2 114)		(4 830)
dont part à moins d'un an des dettes long terme	(2 144)	1 952	(3)	(9)	28	2	(2 145)	(2 123)	(4)	(2 316)
dont dettes financières courantes à l'origine	(1 653)	618	(2)	(81)	35	-	(4)	(50)	(4)	(1 085)
dont ICNE sur dettes bancaires	(382)	56	(4)	-	-	-	-	-	(4)	(325)
dont découverts bancaires	(1 051)	(114)	(1)	(11)	12	-	58	60	(1)	(1 105)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	154	(37)		73	(7)	-	-	66		184
dont actifs financiers de gestion de trésorerie (hors ICNE)	154	(37)	(2)	73	(7)	-	-	66	(4)	184
dont ICNE sur actifs financiers de gestion	-	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)	-
Disponibilités et équivalents de trésorerie	6 678	153	(1)	129	(92)	-	(60)	(23)	(1)	6 807
Instruments dérivés	723	7		-	(54)	(196)	-	(250)		480
dont juste valeur des instruments dérivés	587	20	(3)	-	(54)	(196)	-	(250)	(4)	357
dont ICNE sur instruments dérivés	135	(13)	(4)	-	-	-	-	-	(4)	123
Endettement financier net	(13 938)	(192)	(5)	14	119	18	(22)	129	(5)	(14 001)

Les flux de trésorerie liés à l'endettement financier net sur la période (-192 millions d'euros) s'expliquent principalement par des opérations d'émission et de remboursement de dettes long terme (détaillées en note 23.1 Détail des dettes financières long terme par branche d'activité) et la baisse de l'encours de billets de trésorerie, compensés par des effets de change (+119 millions d'euros), notamment sur les dettes non couvertes. Les autres variations incluent le reclassement de la part non courante des dettes financières à long terme en part courante.

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT

(en millions d'euros)	Réf.	Exercice 2017
Variation de la trésorerie nette	(1)	75
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	581
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	(855)
Autres variations	(4)	136
Variation de l'endettement financier net	(5)	(63)

23.1 Détail des dettes financières à long terme par branche d'activité

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2017 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent, par branche, de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2017				31/12/2016			
	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total
Emprunts obligataires	(13 669)	(66)	(1 823)	(15 558)	(11 470)	-	(2 632)	(14 102)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(3 503)	(98)	6 ^(*)	(3 595)	(4 506)	(112)	8 ^(*)	(4 610)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	(16)	(114)	-	(130)	(2)	(76)	-	(78)
Dettes financières à long terme	(17 188)	(278)	(1 816)	(19 282)	(15 978)	(188)	(2 624)	(18 790)

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Les dettes financières à long terme s'élevaient à 19,3 milliards d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de 492 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 (18,8 milliards d'euros). Cette évolution est principalement liée aux opérations suivantes :

- Cofiroute a émis, en octobre 2017, un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros réalisé dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Notes), à échéance octobre 2027 assorti d'un coupon de 1,125 % l'an ;
- ASF a réalisé deux émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Notes) en janvier 2017, pour 1 milliard d'euros à échéance janvier 2027 assortie d'un coupon de 1,25 % l'an et, en avril 2017, pour 500 millions d'euros, à échéance avril 2026, assortie d'un coupon de 1,125 % l'an. ASF a remboursé une dette CNA de 532 millions d'euros en janvier assortie d'un coupon de 5,25 % et la dette CNA/BEI de 138 millions d'euros en avril 2017 assortie d'un coupon de 6,15 % ;
- ARCOUR a émis, en novembre 2017, un emprunt obligataire d'un nominal de 417 millions d'euros amortissable sur une durée de 30 ans, assorti d'un coupon de 2,817 % en refinancement d'une dette bancaire de 382 millions d'euros ;
- Aerodom a réalisé, en janvier 2017, dans le cadre d'un placement 144A, une émission obligataire pour un montant de 317 millions de dollars US amortissable sur une durée de 12 ans, assortie d'un coupon de 6,75 %, et un emprunt bancaire de 216 millions de dollars US amortissable sur une durée de 7 ans, en refinancement de sa dette obligataire de 518 millions dollars US au coupon de 9,75 % ;
- VINCI SA, en février 2017, a réalisé une émission d'obligations convertibles à cinq ans dont le dénouement s'effectue exclusivement en numéraire pour un montant nominal de 450 millions de dollars US. Cette émission a été abondée en mai 2017 pour un montant de 125 millions de dollars US puis en novembre 2017 pour un montant de 150 millions de dollars US. Émises respectivement à 100 %, à 108,625 % et à 111,85 % de leur valeur nominale, ces obligations sont remboursables au pair (en l'absence de conversion) et sont assorties d'un coupon de 0,375 %. Parallèlement à ces émissions, VINCI a souscrit à des options de même maturité lui permettant de couvrir intégralement le risque lié à l'option de conversion. L'ensemble de ces opérations permet au Groupe de profiter de financements en USD aux taux actuariels de respectivement 2,11 %, 1,58 % et 1,91 %. Les composantes optionnelles des obligations convertibles et des instruments de couvertures sont comptabilisés sur la ligne instruments dérivés. Compte tenu de leur lien avec les obligations émises, les instruments de couvertures sont présentés en déduction de la dette financière brute dans le calcul de l'endettement financier net et leur incidence sur la trésorerie est présentée sur la ligne « Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme » du tableau des flux de trésorerie.

VINCI a remboursé en janvier 2017 un placement privé de 100 millions d'euros indexé sur l'Euribor, en février 2017 un emprunt obligataire d'1 milliard d'euros assorti d'un coupon de 4,125 %, et enfin en décembre 2017, une dette obligataire de 200 millions de francs suisses au taux de 2,125 %.

Le détail des principales dettes financières du Groupe est présenté dans les tableaux ci-après :

Concessions

(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	31/12/2017		31/12/2016		
				Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires I				13 061	13 669	262	10 653	11 470
Groupe ASF				8 293	8 863	202	6 792	7 517
dont :								
ASF Émission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500	511	5	500	519
ASF Émission obligataire 2009 et assimilation	EUR	7,4 %	mars 2019	970	1 038	56	970	1 049
ASF Émission obligataire 2010 et assimilation	EUR	4,1 %	avril 2020	650	717	19	650	739
ASF Émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575	1 781	44	1 575	1 824
ASF Émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	765	19	700	782
ASF Émission obligataire 2014	EUR	3,0 %	janvier 2024	600	613	17	600	612
ASF Émission obligataire 2016	EUR	1,0 %	mai 2026	500	489	3	500	495
ASF Émission obligataire 2017	EUR	1,1 %	avril 2026	500	501	4	-	-
ASF Émission obligataire 2017	EUR	1,3 %	janvier 2027	1 000	1 002	12	-	-
Cofiroute				3 759	3 802	60	3 011	3 089
dont :								
Émission obligataire 2003	EUR	5,3 %	avril 2018	600	622	21	600	626
Émission obligataire 2006 et assimilation 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1 100	1 177	33	1 100	1 194
Emission obligataire 2016	EUR	0,4 %	février 2025	650	645	2	650	645
Emission obligataire 2016	EUR	0,8 %	septembre 2028	650	607	2	650	614
Emission obligataire 2017	EUR	1,1 %	octobre 2027	750	742	2	-	-
Arcour				417	414	-	-	-
dont Arcour 2017	EUR	2,8 %	novembre 2047	417	414	-	-	-
VINCI Airports				264	254	-	491	497
dont Aerodom 2012	USD	9,8 %	janvier 2017 ⁽¹⁾	-	-	-	491	497
dont Aerodom 2017	USD	6,8 %	mars 2029	264	254	-	-	-
Autres concessions				328	337	-	359	367
dont Lamsac 2012	PEN	inflation	juin 2037	234	244	-	256	264
dont Lamsac 2012	PEN	8,6 %	juin 2037	94	93	-	104	103
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				3 556	3 503	36	4 491	4 506
Groupe ASF				1 593	1 575	27	2 290	2 321
Emprunts CNA				750	770	26	1 282	1 339
dont :								
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	-	-	-	532	558
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750	770	26	750	782
Emprunts CNA/BEI				-	-	-	138	129
Emprunts BEI				743	708	1	771	757
Lignes de crédit				100	97	-	100	96
Cofiroute				844	844	7	897	900
Arcour				191	171	-	580	560
dont Arcour 2008	EUR	E6M	novembre 2017 ⁽²⁾	-	-	-	387	386
VINCI Airports				747	733	2	599	598
dont groupe ADL - Aéroports de Lyon				324	323	1	321	319
dont Aerodom	USD	Lib3M	mars 2024	177	164	-	-	-
Autres concessions				181	179	-	125	127
Emprunts liés aux contrats de location-financement III				16	16	-	2	2
Dettes financières à long terme I+II+III				16 633	17 188	299	15 146	15 978

(1) Refinancé en janvier 2017 - date d'échéance initiale novembre 2019.

(2) Refinancé en novembre 2017 - date d'échéance initiale mars 2018.

Holdings

	31/12/2017					31/12/2016		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires I				1 876	1 823	26	2 484	2 632
VINCI SA				1 876	1 823	26	2 484	2 632
dont :								
Émission obligataire 2011 et assimilation 2012	EUR	4,1 %	février 2017	-	-	-	1 000	1 038
Émission obligataire 2012	EUR	3,4 %	mars 2020	750	794	19	750	806
Émission obligataire et assimilation 2017 ^(*)	USD	0,4 %	février 2022	653	562	1	-	-
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				-	(6)	-	-	(8)
VINCI SA ^(**)				-	(6)	-	-	(8)
Dettes financières à long terme I+II				1 876	1 816	26	2 484	2 624

(*) Correspondant aux émissions obligataires convertibles en actions sans effet dilutif.

(**) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Répartition des dettes financières à long terme par devise

Au 31 décembre 2017, 89 % de la dette financière à long terme du Groupe est libellée en euros. Les dettes en devises portées par les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change. En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen de financements en monnaie locale.

23.2 Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2017, s'analyse comme suit :

	31/12/2017					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>						
Emprunts obligataires						
Capital	(15 558)	(15 012)	(1 132)	(1 317)	(5 102)	(7 461)
Flux d'intérêts	-	(2 759)	(508)	(455)	(941)	(855)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	(3 595)	(3 654)	(1 142)	(408)	(606)	(1 498)
Flux d'intérêts	-	(299)	(82)	(40)	(95)	(83)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						
Capital	(130)	(129)	(32)	(27)	(42)	(28)
Flux d'intérêts	-	(8)	(3)	(2)	(2)	(1)
Dettes financières à long terme	(19 282)	(21 860)	(2 899)	(2 248)	(6 788)	(9 926)
Billets de trésorerie	(998)	(998)	(998)	-	-	-
Autres dettes financières courantes	(30)	(30)	(30)	-	-	-
Découverts bancaires	(1 105)	(1 105)	(1 105)	-	-	-
Comptes courants financiers passifs	(58)	(58)	(58)	-	-	-
Dettes financières I	(21 472)	(24 050)	(5 088)	(2 248)	(6 788)	(9 926)
Actifs financiers II	6 991^(*)					
Instruments dérivés passifs	(402)	97	32	14	60	(9)
Instruments dérivés actifs	882	915	218	179	374	144
Instruments financiers dérivés III	480	1 012	250	193	434	135
Endettement financier net I+II+III	(14 001)					

(*) Dont 6,9 milliards d'euros à moins de trois mois principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 2,7 milliards d'euros et de disponibilités pour 4,1 milliards d'euros (voir note J24.1 Trésorerie nette gérée).

Au 31 décembre 2017, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 5,7 ans (5 ans au 31 décembre 2016). Elle est de 6,1 ans pour les filiales concessionnaires, de 2,3 ans pour le contracting et de 3,2 ans pour les holdings et VINCI Immobilier.

23.3 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes (inchangées par rapport au 31/12/2016) :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P1
ASF	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P1
Cofiroute	Standard & Poor's	A -	Stable	A2

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers. Les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Ratios ^(*)	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2017
ASF	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	EFN consolidé / Ebitda consolidé	< ou = 7	3,7
		Ebitda consolidé / frais financiers consolidés	> 2,2	9,4

(*) EFN = endettement financier net ;

Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

24. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose d'un montant de 10,8 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 4,8 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 6 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles à échéance mai 2021.

24.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017			Total
	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	
Équivalents de trésorerie	80	287	2 291	2 658
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	27	1	1 070	1 098
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	53	286	1 220	1 560
Disponibilités	728	2 235	1 186	4 150
Découverts bancaires	(1)	(1 011)	(93)	(1 105)
Trésorerie nette	808	1 511	3 384	5 703
Actifs financiers de gestion de trésorerie	67	75	-	142
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	8	-	8
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	5	50	-	55
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	62	18	-	80
Billets de trésorerie émis	-	-	(998)	(998)
Autres dettes financières courantes	(9)	(20)	-	(30)
Solde des comptes courants de trésorerie	(96)	2 206	(2 126)	(17)
Trésorerie nette gérée	770	3 772	260	4 801

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016			Total
	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	
Équivalents de trésorerie	243	345	2 834	3 421
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	64	4	1 998	2 067
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	178	341	835	1 354
Disponibilités	347	1 712	1 198	3 257
Découverts bancaires	-	(559)	(492)	(1 051)
Trésorerie nette	589	1 498	3 540	5 628
Actifs financiers de gestion de trésorerie	55	68	-	124
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	13	-	13
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	45	-	46
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	54	11	-	66
Billets de trésorerie émis	-	-	(1 491)	(1 491)
Autres dettes financières courantes	(11)	(68)	(1)	(79)
Solde des comptes courants de trésorerie	(1 385)	2 132	(799)	(52)
Trésorerie nette gérée	(751)	3 631	1 249	4 129

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie nette gérée par VINCI SA s'élève à 1,6 milliard d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de cash pooling. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie des filiales étrangères, gère au 31 décembre 2017 un encours de placements et de trésorerie de 0,8 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières au niveau du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements des autres filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2017, ces placements représentent un encours de 2,5 milliards d'euros, dont 0,9 milliard d'euros pour les concessions et 1,6 milliard d'euros pour le contracting.

24.2 Autres ressources disponibles

Lignes de crédit revolver

VINCI, ASF et Cofiroute disposent chacune d'une ligne de crédit revolver à échéance mai 2021.

Au 31 décembre 2017, aucune de ces lignes de crédit n'était utilisée.

Les montants autorisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Utilisations au 31/12/2017	Autorisations au 31/12/2017	Échéances		
			< à 1an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
VINCI : crédit syndiqué	-	3 830	-	3 830	-
ASF : crédit syndiqué	-	1 670	-	1 670	-
Cofiroute : crédit syndiqué	-	500	-	500	-
Total	-	6 000	-	6 000	-

La ligne de crédit syndiqué d'ASF est assortie d'une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect du ratio financier présenté ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats de financement	Ratios (*)	Seuil	Niveaux atteints au 31/12/2017
ASF	Ligne de crédit syndiquée	EFN consolidé (**)/ Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	< ou = 7	3,8
		Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence / frais financiers consolidés	> ou = 2,2	9,3

(*) EFN = endettement financier net ;

Cafice = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement.

(**) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

Billets de trésorerie

Au 31 décembre 2017, VINCI SA dispose d'un programme de billets de trésorerie de 3 milliards d'euros noté A2 par Standard & Poor's et P1 par Moody's.

Au 31 décembre 2017, ce programme était utilisé à hauteur de 1 milliard d'euros.

25. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux et change essentiellement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. La part « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite en capitaux propres en « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « inefficace » étant enregistrée en « résultat ».

La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la sortie du Groupe de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Règles de gestion

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est normalement assurée par la direction Financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VINCI Finance International), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés. Ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2017	31/12/2016
		Juste valeur (*)	Juste valeur (*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	25.1.2	547	788
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	25.1.2	(63)	(116)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	25.1.3	39	39
Dérivés de taux		522	712
Dérivés de change : couverture de juste valeur	25.2	(40)	13
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	25.2	-	(1)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	25.2	2	(3)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	25.2	(4)	4
Dérivés de change		(42)	13
Autres dérivés		-	(1)
Total des instruments dérivés		480	723

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élevaient à 123 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 135 millions d'euros au 31 décembre 2016.

25.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact sur le résultat du coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net structurel. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement des risques de taux entre les actifs et les passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

25.1.1 Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristiques de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2017, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	14 417	87 %	3,61 %	425	3 %	7,56 %	1 703	10 %	1,29 %	16 545	3,47 %
Contracting	192	69 %	2,71 %	-	-	-	85	31 %	4,96 %	277	3,40 %
Holdings	1 594	86 %	2,59 %	-	-	-	250	14 %	0,29 %	1 844	2,27 %
Total au 31/12/2017	16 202	87 %	3,50 %	425	2 %	7,56 %	2 038	11 %	1,32 %	18 665	3,35 %
Total au 31/12/2016	14 931	84 %	4,17 %	442	2 %	8,36 %	2 411	14 %	0,66 %	17 785	3,80 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	7 959	48 %	4,05 %	225	1 %	10,21 %	8 361	51 %	0,87 %	16 545	2,79 %
Contracting	192	69 %	2,71 %	-	-	-	85	31 %	4,98 %	277	3,40 %
Holdings	649	35 %	1,84 %	-	-	-	1 195	65 %	1,06 %	1 844	1,34 %
Total au 31/12/2017	8 799	47 %	3,86 %	225	1 %	10,21 %	9 641	52 %	0,93 %	18 665	2,65 %
Total au 31/12/2016	9 188	52 %	4,09 %	243	1 %	10,32 %	8 354	47 %	1,32 %	17 785	3,00 %

Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2017 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

	31/12/2017			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes à taux variable après couverture comptable	(25)	25	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	-	-	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	210	(210)
Total	(25)	25	210	(210)

25.1.2 Description des opérations de couverture

Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur (swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable uniquement) avaient les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2017	547	9 036	444	1 352	2 605	4 636
Au 31/12/2016	788	8 641	1 774	444	2 559	3 864

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie ».

Ainsi, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables (couverture des flux de trésorerie « certains »). Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Le Groupe a également mis en place des swaps à départ décalé en 2020 chez VINCI Finance International concernant le futur financement de la Société concessionnaire du contournement ouest de Strasbourg avec des échéances allant jusqu'en 2037. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2017, la juste valeur du portefeuille de ces swaps est de -1 million d'euros.

Au 31 décembre 2017, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(63)	854	10	11	372	460
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(63)	854	10	11	372	460
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie certains</i>	<i>(62)</i>	<i>561</i>	<i>10</i>	<i>11</i>	<i>370</i>	<i>169</i>
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables (*)</i>	<i>(1)</i>	<i>293</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2</i>	<i>291</i>

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(116)	1 154	51	520	492	91
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(116)	1 154	51	520	492	91
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie certains</i>	<i>(108)</i>	<i>1 002</i>	<i>51</i>	<i>520</i>	<i>340</i>	<i>91</i>
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables (*)</i>	<i>(8)</i>	<i>152</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>152</i>	<i>-</i>

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2017 au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 31/12/2017				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(86)	(35)	(17)	(7)	(26)
<i>Dont couverture de flux de trésorerie certains</i>	<i>(65)</i>	<i>(17)</i>	<i>(12)</i>	<i>(15)</i>	<i>(22)</i>
<i>Dont couverture de flux de trésorerie hautement probables</i>	<i>(20)</i>	<i>(18)</i>	<i>(5)</i>	<i>8</i>	<i>(5)</i>

25.1.3 Description des opérations non qualifiées de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	39	1 000	-	1 000	-	-
Total	39	1 000	-	1 000	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	39	1 000	-	-	1 000	-
Total	39	1 000	-	-	1 000	-

Ces opérations sont principalement des swaps à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

25.2 Gestion du risque de change

Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations.

Le chiffre d'affaires de VINCI est réalisé à hauteur de 72 % dans la zone euro. Les contrats en dehors de la zone euro sont généralement exécutés en devises locales s'agissant de l'activité des filiales locales, et pour une large part en euros et en dollars, lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux flux commerciaux des filiales libellés dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle. Ces derniers sont peu significatifs au regard du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe couvre dans certains cas de figure son risque de change patrimonial lié à ses investissements en devises en choisissant la devise d'une partie de son endettement en fonction de la monnaie des flux de trésorerie qui seront générés par ces actifs. Les décisions de couverture de change patrimoniale sont prises par la filiale concernée en lien avec la direction Financière du Groupe en fonction de la valeur de l'actif net dans les comptes du Groupe, de la visibilité sur le volume et l'horizon des flux de trésorerie en devises générés et des conditions économiques d'emprunt de la devise concernée.

Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2017 :

Devises	31/12/2017				
	USD (dollar américain)	GBP (livre sterling)	EGP (livre égyptienne)	CAD (dollar canadien)	UAH (hryvnia ukrainien)
Cours de clôture	1,1993	0,8872	21,3309	1,5039	33,7318
Exposition	67	51	9	16	(8)
Couverture	(25)	(42)	-	(10)	-
Position nette	42	9	9	6	(8)

Compte tenu d'une exposition résiduelle sur certains actifs n'ayant pas été qualifiés de couverture, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait eu un impact positif de 3 millions d'euros sur les résultats avant impôt.

Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe notamment pour la couverture de ses opérations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(40)	335	-	-	191	144
Couverture de juste valeur	(40)	335	-	-	191	144
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	-	14	14	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	14	14	-	-	-
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	2	684	293	57	296	37
Change à terme	-	3	3	-	-	-
Couverture d'investissement net	2	687	297	57	296	37
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(4)	365	365	-	-	-
Change à terme	-	3	3	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	(4)	368	368	-	-	-
Total instruments dérivés de change	(42)	1 403	679	57	487	181

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	13	388	162	-	-	226
Couverture de juste valeur	13	388	162	-	-	226
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(1)	11	11	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	(1)	11	11	-	-	-
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(3)	971	645	26	100	200
Change à terme	-	2	2	-	-	-
Couverture d'investissement net	(3)	973	647	26	100	200
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	5	556	556	-	-	-
Change à terme	(1)	25	25	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	4	581	581	-	-	-
Total instruments dérivés de change	13	1 953	1 400	26	100	426

25.3 Gestion du risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme et valeurs mobilières de placement essentiellement), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ un tiers du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès des clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'export, le risque de non-paiement est couvert généralement par des assurances appropriées (Coface, crédits documentaires, autres assurances). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.18.2 Analyse des créances clients.

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit attribuées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé. En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2017, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2017 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et les passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan, sauf dans les cas où le Groupe bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	882	(277)	605	1 091	(211)	880
Instruments dérivés passifs	(402)	277	(125)	(369)	211	(157)
Instruments dérivés nets	480		480	723		723

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

25.4 Gestion des autres risques

Risques actions

Au 31 décembre 2017, le Groupe détient 36 317 368 actions VINCI (soit 6,14 % du capital) acquises au prix moyen de 48,21 euros. S'agissant d'actions autodétenues, les variations à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'ont aucun impact, ni sur le résultat, ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note K.27.1 Provisions pour engagements de retraite.

Suite aux émissions d'obligations convertibles non dilutives, VINCI est soumis au risque de variation de leur valeur de remboursement, qui dépend du cours de l'action VINCI. Afin de se prémunir contre une hausse de la valeur de remboursement liée à l'appréciation du cours de l'action, le Groupe a souscrit des options de même maturité. L'ensemble de ces opérations permet à VINCI de ne pas être exposé à un risque sur action propre.

Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font principalement l'objet de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume au moyen d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne). Cette politique s'applique aux petits contrats en France à une durée moyenne inférieure à trois mois et sans clause de révision de prix.

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2017, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 32 %.

26. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2017	Catégories comptables ⁽¹⁾						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur			Juste valeur de la classe
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti		Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	95	-	-	95	1	-	94	95
Prêts et créances financières yc. PPP	-	-	-	-	1 007	-	1 007	-	1 007	-	1 007
I - Actifs financiers non courants⁽²⁾	-	-	-	95	1 007	-	1 102	1	1 007	94	1 102
II - Instruments dérivés actifs	235	647	-	-	-	-	882	-	882	-	882
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	142	-	-	-	142	8	135	-	142
Comptes courants financiers actifs	-	-	41	-	-	-	41	41	-	-	41
Équivalents de trésorerie	-	-	2 658	-	-	-	2 658	1 098	1 560 ⁽³⁾	-	2 658
Disponibilités	-	-	4 150	-	-	-	4 150	4 150	-	-	4 150
III - Actifs financiers courants	-	-	6 991	-	-	-	6 991	5 296	1 695	-	6 991
Total actif	235	647	6 991	95	1 007	-	8 975	5 297	3 584	94	8 975
Emprunts obligataires						(15 558)	(15 558)	(15 147)	(1 339)	-	(16 486)
Autres emprunts bancaires et autres						(3 595)	(3 595)	(785) ⁽⁴⁾	(2 892)	-	(3 676)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						(130)	(130)	-	(130)	-	(130)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(19 282)	(19 282)	(15 932)	(4 360)	-	(20 292)
V - Instruments dérivés passifs	(201)	(201)	-	-	-	-	(402)	-	(402)	-	(402)
Autres dettes financières courantes						(1 027)	(1 027)	-	(1 027)	-	(1 027)
Comptes courants financiers passifs						(58)	(58)	(58)	-	-	(58)
Découverts bancaires						(1 105)	(1 105)	(1 105)	-	-	(1 105)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(2 190)	(2 190)	(1 163)	(1 027)	-	(2 190)
Total passif	(201)	(201)	-	-	-	(21 472)	(21 874)	(17 095)	(5 790)	-	(22 884)
Total	34	446	6 991	95	1 007	(21 472)	(12 899)	(11 798)	(2 206)	94	(13 909)

(1) Le Groupe ne possède pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir notes E.11, F.13 et H.17.

(3) Principalement composés de certificats de dépôts, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2017.

31/12/2016	Catégories comptables ⁽¹⁾						Juste valeur				
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	134	-	-	134	1	-	134	134
Prêts et créances financières yc. PPP	-	-	-	-	747	-	747	-	747	-	747
I - Actifs financiers non courants⁽²⁾	-	-	-	134	747	-	881	1	747	134	881
II - Instruments dérivés actifs	202	890	-	-	-	-	1 091	-	1 091	-	1 091
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	124	-	-	-	124	13	111	-	124
Comptes courants financiers actifs	-	-	30	-	-	-	30	30	-	-	30
Équivalents de trésorerie			3 421				3 421	2 067	1 354 ⁽³⁾	-	3 421
Disponibilités			3 257				3 257	3 257	-	-	3 257
III - Actifs financiers courants	-	-	6 832	-	-	-	6 832	5 367	1 465	-	6 832
Total actif	202	890	6 832	134	747	-	8 805	5 368	3 303	134	8 805
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(14 102)	(14 102)	(13 835)	(1 062)	-	(14 897)
Autres emprunts bancaires et autres	-	-	-	-	-	(4 610)	(4 610)	(1 383) ⁽⁴⁾	(3 333)	-	(4 717)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	-	-	-	-	-	(78)	(78)	-	(78)	-	(78)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(18 790)	(18 790)	(15 218)	(4 473)	-	(19 692)
V - Instruments dérivés passifs	(158)	(210)	-	-	-	-	(368)	-	(369)	-	(369)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(1 570)	(1 570)	-	(1 570)	-	(1 570)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(83)	(83)	(83)	-	-	(83)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(1 051)	(1 051)	(1 051)	-	-	(1 051)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(2 704)	(2 704)	(1 133)	(1 570)	-	(2 704)
Total passif	(158)	(210)	-	-	-	(21 494)	(21 862)	(16 351)	(6 412)	-	(22 764)
Total	43	680	6 832	134	747	(21 494)	(13 057)	(10 984)	(3 109)	134	(13 959)

(1) Le Groupe ne possède pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir notes E.11, F.13 et H.17.

(3) Principalement composés de certificats de dépôts, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

K. Avantages du personnel et paiements en actions

27. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2017, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour engagements de retraite	27.1	1 391	1 558
Avantages à long terme du personnel	27.2	91	96
Total provisions pour avantages du personnel		1 481	1 653

27.1 Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (retraités et personnes disposant de droits différés). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette reconnaissance est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Au 31 décembre 2017, les provisions pour engagements de retraite comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Part à plus d'un an	1 391	1 558
Part à moins d'un an ^(*)	48	50
Total provisions pour engagements de retraite	1 439	1 608

() La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en autres passifs courants hors exploitation.*

Les principaux engagements de retraite complémentaires du groupe VINCI portent sur des régimes à prestations définies qui se caractérisent comme suit :

- Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés, retraités et mandataires sociaux du Groupe et d'un engagement particulier concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.

Certains régimes dont bénéficient plusieurs dirigeants du Groupe donnent lieu à un préfinancement réalisé à travers deux contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Cardif (groupe BNP Paribas) et d'un contrat souscrit auprès de la compagnie Allianz. Ces contrats font l'objet d'une gestion active en référence à des indices composites, visant à assurer un équilibre adéquat entre le retour sur investissement escompté des supports de placement et leurs risques associés. Un niveau de liquidité suffisant, adapté à l'horizon des passifs sociaux est maintenu afin de régler les pensions de retraite ou les autres paiements forfaitaires.

- Pour les engagements des filiales britanniques de VINCI et d'Etavis en Suisse, les régimes sont financés au travers de fonds de pension indépendants.

Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies dont bénéficient certains salariés et anciens salariés du Groupe donnent lieu à des prestations généralement calculées sur la base du dernier salaire. Ils offrent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité.

Au 31 décembre 2017, le nombre de bénéficiaires est de 4 537 personnes, dont 2 285 retraités. La plupart des régimes sont désormais fermés aux nouveaux entrants. La durée moyenne des plans s'établit à dix-huit ans.

La stratégie d'investissement pour gérer les actifs de couverture est définie par des *Trustees*, représentant les fonds de pension. Les échéances des contributions et le niveau de financement du régime sont déterminés entre l'employeur et le *Trustee*, sur la base d'évaluations actuarielles triennales. Les échéances sont destinées à la couverture du coût des services qui seront rendus dans les années futures et, le cas échéant, au recouvrement du déficit lié aux droits acquis par le passé.

En Suisse, les régimes dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe (2 248 personnes au 31 décembre 2017, dont plus de 90 % en activité) sont des régimes de retraite à « solde de caisse » (cash balance plans) garantissant à leurs ayants droit un rendement minimum sur les cotisations versées. Ils offrent à leurs bénéficiaires des prestations en cas de décès ou d'invalidité et des pensions lorsque ces derniers cessent leur activité. Les régimes sont ouverts aux nouveaux entrants. Leur durée est de l'ordre de dix-huit ans.

• Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe dont des régimes dits de « promesses directes ». Ces plans procurent à leurs bénéficiaires des couvertures portant à la fois sur des droits versés sous forme de pensions, de prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2017, le nombre de bénéficiaires est de 9 861 personnes dont 5 806 retraités, 2 359 actifs au sein des filiales du Groupe et 1 696 ayants droit généralement toujours en activité mais ne travaillant plus pour le Groupe. La plupart des régimes sont fermés au 31 décembre 2017. La durée moyenne des plans s'élève à treize ans.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont donc inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	1,75 %	1,20 % - 1,85 %	2,60 %	2,25 % - 2,85 %	0,75 %	0,20 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %	2,25 % - 3,25 % ^(*)	2,20 % - 3,20 %	1,30 %	1,20 %
Taux de revalorisation des salaires	1,60 % - 4,00 %	1,60 % - 4,00 %	2,00 % - 4,50 %	2,00 % - 4,10 %	1,80 %	1,70 %
Taux de revalorisation des rentes	0,80 % - 1,60 %	0,80 % - 1,60 %	2,50 % - 5,00 %	2,10 % - 5,00 %	N/A	N/A

(*) Taux CPI : 2,25 % ; taux RPI : 3,25 %.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2017. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, leur valeur comptable au 31 décembre 2017 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

	31/12/2017			31/12/2016		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes actuarielles au titre des engagements de retraite	775	1 937	2 712	823	1 976	2 799
Juste valeur des actifs de couverture	48	1 263	1 311	49	1 143	1 192
Déficit (ou surplus)	727	674	1 401	774	833	1 607
Provision reconnue au passif du bilan	I	727	712	774	834	1 608
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	14	-	-	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	24	-	1	1
Total	I-II-III	727	674	774	834	1 607

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

La part des engagements consacrée aux bénéficiaires retraités s'établit à environ 30 % au 31 décembre 2017.

Ventilation par pays

	31/12/2017					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes actuarielles au titre des engagements de retraite	1 014	442	764	336	155	2 712
Juste valeur des actifs de couverture	165	7	640	360	140	1 311
Déficit (ou surplus)	850	435	124	(23)	16	1 401
Provision reconnue au passif du bilan	I	853	435	124	26	1 439
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	3	-	1	10	14
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	23	1	24
Total	I-II-III	850	435	124	(23)	1 401

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

	31/12/2016					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes actuarielles au titre des engagements de retraite	1 069	493	781	364	92	2 799
Juste valeur des actifs de couverture	155	7	638	328	64	1 192
Déficit (ou surplus)	914	486	143	37	27	1 607
Provision reconnue au passif du bilan	I	914	486	143	37	1 608
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	-	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	-	1	1
Total	I-II-III	914	486	143	37	1 607

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	2 799	2 671
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	1 648	1 617
Coût des services rendus au cours de la période	77	73
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	44	62
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(27)	(13)
Liquidations de régime	(2)	(1)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(106)	214
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>	(19)	(39)
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>	(95)	275
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>	9	(22)
Prestations versées aux bénéficiaires	(111)	(113)
Cotisations des salariés	11	10
Regroupements d'entreprises	85	8
Cessions d'entreprises et autres	2	3
Écarts de conversion	(60)	(116)
À la clôture de la période	2 712	2 799
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	1 649	1 648
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	1 192	1 197
Produits d'intérêts sur la période	22	30
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	57	65
Liquidations de régime	(1)	-
Prestations versées aux bénéficiaires	(43)	(50)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	40	38
Cotisations versées aux fonds par les salariés	11	10
Regroupements d'entreprises	87	-
Cessions d'entreprises et autres	(1)	(1)
Écarts de conversion	(54)	(97)
À la clôture de la période	1 311	1 192
Déficit (ou surplus)	I-II	1 607

(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Le coût des services passés comptabilisé en 2017 intègre les impacts positifs liés à la modification des taux de conversion des rentes en Suisse.

Les gains actuariels enregistrés au cours de la période sont principalement liés à la hausse des taux d'actualisation en zone euro et en Suisse. La bonne performance des actifs de couverture, notamment en Suisse, au Royaume-Uni et en France a conduit à la comptabilisation d'un gain actuariel sur actifs en 2017.

En 2017, le montant figurant sur la ligne « Regroupements d'entreprises » concerne les acquisitions d'Infratek en Scandinavie et de Redtoo en Suisse, chez VINCI Energies.

VINCI estime à 78 millions d'euros les versements prévus en 2018 au titre des engagements de retraite, dont 52 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités ou ayants droits (**prestations non couvertes par des actifs de couverture**), et 26 millions d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Les fonds de pensions devraient, par ailleurs, verser 48 millions d'euros de prestations aux bénéficiaires retraités ou à leurs ayants droits. Ces prestations étant préfinancées, elles n'auront pas d'impact sur la trésorerie du Groupe.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	1 608	1 475
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	72	96
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(163)	149
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(68)	(63)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(40)	(38)
Regroupements et cessions d'entreprises	(2)	8
Effets du plafonnement de l'actif (IFRIC 14) et régimes surfinancés	38	(1)
Écarts de conversion	(6)	(19)
À la clôture de la période	1 439	1 608

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Coût des services rendus au cours de la période	(77)	(73)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(44)	(62)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	22	30
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	27	13
Impact des liquidations de régime et autres	(1)	(4)
Total	(72)	(96)

Répartition des actifs de couverture par pays et type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

	31/12/2017				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	34 %	33 %	23 %	38 %	32 %
Obligations	35 %	41 %	33 %	38 %	37 %
Immobilier	6 %	18 %	2 %	1 %	9 %
Monétaire	2 %	8 %	1 %	0 %	4 %
Autres	23 %	0 %	40 %	23 %	19 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	640	360	165	147	1 311
Actifs de couverture par pays (en % du total)	49 %	27 %	13 %	11 %	100 %

	31/12/2016				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	30 %	30 %	28 %	39 %	30 %
Obligations	43 %	42 %	61 %	38 %	45 %
Immobilier	13 %	19 %	4 %	1 %	13 %
Monétaire	2 %	9 %	1 %	0 %	4 %
Autres	12 %	0 %	6 %	23 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	638	328	155	71	1 192
Actifs de couverture par pays (en % du total)	54 %	27 %	13 %	6 %	100 %

Au 31 décembre 2017, le montant des actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 998 millions d'euros (994 millions d'euros au 31 décembre 2016). Au cours de la période, les taux de rendement réel des actifs de couverture au Royaume-Uni, en Suisse et en France s'établissent respectivement à 7,5 %, 8,3 % et 4,5 %.

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière, pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de la dette actuarielle d'environ 8 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % des taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 5 %.

Pour les plans de pensions et de compléments de pensions en Suisse et au Royaume-Uni, un calcul de sensibilité à la mortalité est réalisé en prenant pour hypothèse une diminution de l'âge de chaque bénéficiaire d'un an. L'application d'un tel facteur engendrerait une hausse d'environ 3 % de l'engagement correspondant.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élèvent à 552 millions d'euros en 2017 (520 millions d'euros en 2016). Ces montants comprennent notamment les cotisations versées, en France, à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

27.2 Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et primes de jubilé.

Au 31 décembre 2017, elles s'élèvent à 102 millions d'euros, dont 12 millions d'euros à moins d'un an (110 millions d'euros, dont 14 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2016).

Les médailles du travail et primes de jubilé ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	1,75 %	1,20 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires	1,60 % - 2,60 %	1,60 % - 2,60 %

28. Paiements en actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles. En conséquence, VINCI a jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel courant.

28.1 Options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive de ces options avait été subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options, calculée par un actuaire externe, est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Ce modèle intègre, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Il permet la modélisation d'un nombre important de scénarii en intégrant notamment à la valorisation, les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2017 ou 2016.

Aucune charge relative à des plans d'options de souscription d'actions n'a été comptabilisée en 2017, ni en 2016.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription ont évolué comme suit :

	31/12/2017		31/12/2016	
	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)
Options en circulation en début de période	2 780 519	39,15	5 704 701	39,00
Options levées	(1 799 056)		(2 896 381)	
Options annulées	(26 805)		(27 801)	
Options en circulation en fin de période	954 658	39,94	2 780 519	39,15
<i>dont options exerçables</i>	<i>954 658</i>		<i>2 780 519</i>	

Informations sur les options exercées en 2017 et restant à lever au 31 décembre 2017

Plans de souscription d'options	Nombre d'options levées en 2017	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2017	Prix d'exercice (en euros)
VINCI 2010	917 710	-	36,70
VINCI 2011	352 154	185 296	43,70
VINCI 2012	529 192	769 362	39,04
Total	1 799 056	954 658	39,94^(*)

(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2017.

28.2 Actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	4 236 319	2 031 364
Actions attribuées	2 325 383	2 249 676
Actions acquises par les bénéficiaires	(952 499)	-
Actions annulées	(201 801)	(44 721)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	5 407 402	4 236 319

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

	Plan octroyé le 20/04/2017	Plan octroyé le 19/04/2016	Plan octroyé le 14/04/2015	Plan octroyé le 15/04/2014
Nombre de bénéficiaires à l'origine	2 537	2 051	1 846	1 850
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	20/04/2020	19/04/2019	14/04/2018	15/04/2017
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	2 325 383	2 249 676	1 036 658	1 027 651
Actions annulées	(38 550)	(89 590)	(67 975)	(81 177)
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 500)	(4 600)	(2 100)	(946 474)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin de période	2 285 333	2 155 486	966 583	-

Le Conseil d'administration de VINCI du 7 février 2017 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires du plan d'incitation à long terme du 15 avril 2014 l'intégralité des actions de performance attribuées à l'origine, soit 946 474 actions, après satisfaction des conditions de performance et de présence (1 661 collaborateurs).

Le Conseil d'administration de VINCI du 20 avril 2017 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à 2 537 collaborateurs, d'une allocation conditionnelle d'actions de performance de 2 325 383 actions. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

Les conditions de performance sont constituées :

- d'un critère interne (comptant pour 80 % de la pondération) correspondant au rapport constaté au 31 décembre 2019 entre le retour sur capitaux engagés (ROCE) et le coût pondéré du capital (WACC), calculés pour ces deux indicateurs sur une moyenne de trois années (2017, 2018 et 2019). Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,1 pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où le ratio serait compris entre 1 et 1,1, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si le ratio est inférieur ou égal à 1 ;

- d'un critère externe (comptant pour 20 % de la pondération) correspondant à l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2019 entre :
 - le rendement total de l'action VINCI calculé sur une moyenne de trois années (2017, 2018 et 2019) ;
 - et le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années (2017, 2018 et 2019).
 Ce rendement total (ou « Total Shareholder Return ») s'entend dividendes inclus.

Cet écart doit être supérieur ou égal à +10 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où il serait compris entre +10 % et -10 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'écart est inférieur ou égal à -10 %.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuair externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2017	Plan 2016	Plan 2015	Plan 2014
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	73,99	66,18	56,45	52,61
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	61,20	56,17	47,22	44,88
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution	82,71 %	84,87 %	83,65 %	85,31 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque ^(*)	(0,29 %)	(0,41 %)	(0,15 %)	0,28 %

(*) Taux à trois ans des obligations d'État de la zone euro.

Une charge de 90 millions d'euros a été comptabilisée en 2017 au titre des plans d'actions de performance et d'incitation à long terme dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2017, avril 2016 et avril 2015) contre 62 millions d'euros en 2016 (plans d'avril 2016, avril 2015 et avril 2014).

28.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an jusqu'au 31 décembre 2017. À compter du 1^{er} janvier 2018, le montant maximum de l'abondement dont pourront profiter les salariés en souscrivant aux plans d'épargne Groupe France est porté à 3 500 euros. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2016 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

Plan d'épargne Groupe France	2017		
	1 ^{er} trimestre 2018 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2018)	3 ^e trimestre 2017 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2017)	2 ^e trimestre 2017 (1 ^{er} mai - 31 août 2017)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	4,44 %	4,27 %	4,90 %
Prix de souscription (en euros)	76,42	73,34	62,46
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	80,61	78,01	65,22
Volatilité de l'action VINCI	19,87 %	20,14 %	22,24 %
Nombre estimé de titres souscrits	1 433 895	387 665	408 186
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 003 215	517 924	532 480

Plan d'épargne Groupe France	2016		
	1 ^{er} trimestre 2017 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2017)	3 ^e trimestre 2016 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2016)	2 ^e trimestre 2016 (1 ^{er} mai - 31 août 2016)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	4,53 %	4,63 %	4,92 %
Prix de souscription (en euros)	63,92	60,86	56,62
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	66,88	63,69	60,29
Volatilité de l'action VINCI	23,32 %	25,01 %	24,95 %
Nombre estimé de titres souscrits	1 751 230	431 588	508 309
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 267 875	572 903	662 327

Plan d'épargne Groupe International

En 2017, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, un nouveau plan d'épargne destiné aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 30 pays sont désormais concernés en 2017 : Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Hong-Kong, Indonésie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 22 mai au 9 juin 2017 (sept périodes successives entre mars et septembre 2017 au Royaume-Uni) ;
- abondement en actions gratuites, avec livraison différée à trois ans – lorsque cela s'avère possible – ou une livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2017	2016	2015	2014
Cours de souscription (en euros)	77,67	64,90	55,65	54,16
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	78,01	64,67	55,47	56,38
Taux de distribution du dividende espéré	2,32 %	2,55 %	3,35 %	3,40 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	72,83	59,97	50,24	51,00

La charge comptabilisée en 2017 pour l'ensemble du Groupe au titre des plans d'épargne salariale en France et à l'international s'élève à 72 millions d'euros (56 millions d'euros en 2016).

L. Autres notes

29. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

29.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2017 et 2016 selon le détail suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	2017	2016
Rémunérations	12 189	12 091
Charges sociales patronales	8 885	8 086
Avantages postérieurs à l'emploi	2 114	2 486
Indemnités de fin de contrat de travail	688	-
Paiements en actions ^(*)	9 763	7 884
Jetons de présence	1 250	1 080

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note K.28 Paiements en actions.

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2017 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2017, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 79 millions d'euros (75 millions d'euros au 31 décembre 2016).

29.2 Autres parties liées

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.10.2 Informations financières agrégées.

Qatar Holding LLC est actionnaire de VINCI à hauteur de 3,8 % au 31 décembre 2017. VINCI Construction Grands Projets (49 %) et Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD, 51 %) détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) consolidée par mise en équivalence. Cette société dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international a réalisé une activité de 775 millions d'euros en 2017.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrages dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes mais non significatives avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

30. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	DELOITTE 2017				KPMG 2017			
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau	Total Deloitte	%	Commissaire aux comptes (KPMG Audit IS)	Réseau	Total KPMG	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
VINCI SA	0,4	-	0,4	4 %	0,4	-	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	4,5	3,3	7,8	82 %	4,9	3,2	8,1	78 %
Sous-total	4,9	3,3	8,2	86 %	5,2	3,2	8,4	81 %
Services autres que la certification des comptes (*)								
VINCI SA	0,1	-	0,1	1 %	0,5	-	0,5	4 %
Filiales intégrées globalement	0,3	0,9	1,2	13 %	0,6	0,8	1,5	14 %
Sous-total	0,4	0,9	1,3	14 %	1,1	0,8	1,9	19 %
Total	5,3	4,3	9,5	100 %	6,3	4,0	10,3	100 %

(*) Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, consultations et travaux liés aux changements de normes comptables, due diligence d'acquisition, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes).

M. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principales procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours ou ayant pris fin à la date du 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- Dans le cadre du contentieux indemnitaire engagé par la SNCF en mars 2011 à la suite de la décision rendue le 21 mars 2006 par le Conseil de la concurrence ⁽¹⁾ lequel avait sanctionné plusieurs sociétés au titre d'ententes concernant les travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet à Paris (projet Eole), les sociétés du groupe VINCI ont conclu en mars 2016 avec la SNCF une transaction ayant pour objet d'y mettre fin. Le 8 mars 2016, le tribunal administratif de Paris avait pris acte du désistement réciproque d'instance et d'action de SNCF Mobilités à l'égard de toutes les sociétés du groupe VINCI visées par cette procédure et débouté la SNCF de sa demande à l'égard des autres sociétés concernées. La SNCF ayant interjeté appel de cette décision, le litige s'est poursuivi entre la SNCF et des sociétés extérieures au Groupe qui avaient cependant appelé les sociétés du Groupe concernées en garantie. La cour administrative d'appel de Paris, par un arrêt du 29 décembre 2017, a débouté la SNCF de sa demande et la SNCF a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt devant le Conseil d'État. Le groupe VINCI estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- Après que le tribunal de grande instance de Paris, par un jugement du 17 décembre 2013, ait déclaré prescrite et irrecevable une demande de la région Île-de-France portant sur l'indemnisation du préjudice prétendument subi par elle en raison de pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par le conseil de la concurrence ⁽¹⁾ le 9 mai 2007 dans le cadre du programme de rénovation des lycées d'Île-de-France mis en œuvre dans les années 1989 à 1996, le tribunal des conflits avait, le 16 novembre 2015, déclaré les juridictions de l'ordre judiciaire incompétentes pour trancher ce litige qui opposait la Région à diverses entreprises du secteur de la construction. Plus de deux ans après cette décision du tribunal des conflits, la Région a saisi le tribunal administratif de Paris de 88 requêtes portant respectivement sur autant de marchés de rénovation de lycées et réclame 293 millions d'euros en principal à 14 entreprises dont plusieurs sociétés du Groupe et 11 personnes physiques. Le Groupe considère que ce litige, dont l'origine remonte à plus de vingt ans et concernant une demande qui avait déjà été déclarée prescrite en 2013, constitue un passif éventuel dont il n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence.
- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que plusieurs autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RMD). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RMD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (I) à la remise en cause des coefficients d'inflation utilisés pour les besoins de la révision des prix des travaux et (II) au versement de diverses sommes correspondant à des malfaçons affectant, selon le RMD, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés. Concernant les réclamations sur les coefficients d'inflation, l'ensemble des décisions d'arbitrage rendues ont réduit très significativement les demandes initiales. Concernant les autres réclamations portant principalement sur les malfaçons, la demande actuelle du RMD s'élève à 3,22 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Des réparations sont intervenues depuis le début de l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs et des expertises techniques sont en cours sur le chantier. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- La société Soletanche Bachy France avait introduit une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba en Jordanie. Soletanche Bachy contestait le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicitait le versement d'une somme de 10 millions d'US dollars. ACT, de son côté, faisait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il avait subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il formait une demande reconventionnelle d'un montant de 44 millions d'US dollars. Le tribunal arbitral, par une sentence arbitrale en date du 30 août 2017 a débouté Soletanche Bachy de sa demande et l'a condamné à payer à ACT une somme de 41,8 millions d'US dollars en principal plus 9,1 millions d'US dollars de frais juridiques. Soletanche Bachy a formé un recours devant les juridictions britanniques contre cette décision. Compte tenu des provisions constituées dans ses comptes, le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- La société Freyssinet Canada s'est engagée en 2011 à réaliser des poutres préfabriquées en qualité de sous-traitant de la société PIC pour un montant de 23 millions de dollars canadiens. Les travaux de préfabrication ont commencé en 2012 mais ont été suspendus en 2013 car le maître d'ouvrage a estimé que les poutres présentaient un défaut de conformité. La société PIC a alors résilié le contrat de sous-traitance et il en est résulté un contentieux engagé devant le Superior Court of Ontario dans lequel Freyssinet Canada sollicite le paiement de 11 millions de dollars canadiens pour résiliation abusive et PIC réclame à Freyssinet Canada et à plusieurs sociétés du groupe Soletanche Freyssinet une somme de 193 millions de dollars canadiens au titre du remplacement des poutres et des conséquences liées au défaut de conformité allégué. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

(1) Devenu Autorité de la Concurrence.

- Plusieurs procédures contentieuses opposent la société consortium Stade de France (CSDF) qui exploite le Stade de France aux fédérations sportives qui utilisent cette infrastructure.
 - D'une part, la Fédération française de rugby (FFR) a assigné le CSDF le 13 juin 2013 devant le tribunal de grande instance de Paris invoquant un « déséquilibre contractuel significatif » dans les droits et obligations issus de la convention de mise à disposition du Stade conclue le 26 avril 1995 pour une durée de quinze ans. La FFR a fait valoir que ce déséquilibre lui aurait causé un préjudice, qu'elle chiffre désormais à 183 millions d'euros à titre principal, correspondant à des montants qui auraient été perçus indûment par le CSDF. L'affaire a été plaidée le 23 novembre 2017. Par ailleurs la FFR réclame, dans une procédure distincte devant le tribunal de grande Instance de Bobigny, l'indemnisation de divers préjudices commerciaux liés notamment à l'annulation d'un match, pour un montant global de 2,3 millions d'euros. L'affaire a été plaidée le 5 décembre 2017 et le délibéré a été fixé au 27 mars 2018.
 - D'autre part, la Fédération française de football (FFF) a assigné le CSDF devant le tribunal de grande instance de Paris le 1^{er} septembre 2015 pour faire prononcer la nullité de la convention de mise à disposition du Stade de France conclue le 3 septembre 2010 pour une durée expirant le 28 avril 2025. Faute de conclusions de la part de la FFF, l'affaire a été radiée le 12 septembre 2017, ce contentieux étant depuis lors éteint.

Parallèlement, la FFF a assigné l'État devant le tribunal administratif de Paris le 21 septembre 2015 afin qu'il lui soit fait injonction de résilier le contrat de concession conclu avec le CSDF. Par ordonnance de décembre 2016, le tribunal administratif a pris acte du désistement de la FFF, ce contentieux étant également éteint depuis cette date.

Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier que ces litiges ne devraient pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

N. Événements postérieurs à la clôture

31. Affectation du résultat 2017

Le Conseil d'administration a arrêté, le 7 février 2018, les états financiers consolidés au 31 décembre 2017. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 avril 2018 un dividende de 2,45 euros par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé le 9 novembre 2017 (0,69 euro par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 1,76 euro par action ; celui-ci serait versé le 26 avril 2018, avec un détachement du coupon le 24 avril 2018.

32. Autres événements postérieurs à la clôture

32.1 Émission obligataire d'ASF dans le cadre de son programme EMTN

Dans le cadre de son programme EMTN, ASF a réalisé le 10 janvier 2018, une émission obligataire à échéance janvier 2030, d'un montant total de 1 milliard d'euros assortie d'un coupon de 1,375 %.

32.2 Concession de l'aéroport du Grand Ouest

Le 17 janvier 2018, le Premier ministre a annoncé la décision du gouvernement de ne pas réaliser le projet de nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Les discussions viennent de débiter avec l'État concédant afin de déterminer et d'évaluer les conséquences contractuelles et financières de cette annonce. À ce stade, VINCI n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable les impacts éventuels sur les comptes du Groupe.

O. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat. Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée générale de la société VINCI,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VINCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

3. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Contrats de construction à long terme et évaluation des pertes à terminaison et des provisions pour risques chantier

Notes A.3, G.15 et H.18.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Le chiffre d'affaires de la branche contracting de VINCI représente plus de 80 % du chiffre d'affaires consolidé et est réalisé pour l'essentiel au travers de contrats de construction à long terme.

Les produits et les charges relatifs aux contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement définie par la norme comptable appropriée.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers sont présentées au passif pour un montant de 1 336 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le calcul du pourcentage d'avancement et le chiffre d'affaires à comptabiliser reposent sur de nombreuses estimations à terminaison fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'éventuels aléas. Des révisions des estimations initiales peuvent donc intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des impacts significatifs sur les résultats.

La détermination de ces estimations à terminaison et des modifications qui peuvent s'avérer nécessaires au cours de la réalisation des chantiers et des opérations constitue un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé de jugement requis des directions opérationnelles des entités.

Travaux d'audit réalisés

Nous avons sélectionné des projets en fonction de leur importance, de leur complexité technique et de leur localisation géographique, et pour chaque projet sélectionné nous avons :

- vérifié la concordance entre le chiffre d'affaires retenu à terminaison avec les contrats et avenants signés ;
- vérifié la correcte prise en compte des risques de retard et d'augmentation des coûts liés à l'exécution des travaux ainsi que les estimations des coûts à terminaison, revu le niveau d'aléas intégré au budget et le niveau de couverture des litiges ;
- vérifié que dans le cas de prévisions à fin d'affaire déficitaires, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée, intégrant le cas échéant des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable.

Evaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles du domaine concédé ainsi que des participations dans les sociétés concessionnaires mises en équivalence

Notes A.3, E.9, E.10 et H.16.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles du domaine concédé présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2017 de respectivement 8 600 millions d'euros et 26 539 millions d'euros, soit 50 % du bilan. Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.

Par ailleurs, le Groupe est également exposé à ce risque de perte de valeur concernant les infrastructures exploitées par des sociétés concessionnaires dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable. Les participations détenues dans ces entreprises concessionnaires s'élèvent à 1 054 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition ainsi que sur les immobilisations incorporelles du domaine concédé et sur les titres de participation des sociétés concessionnaires mise en équivalence présentant un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable ainsi déterminée est basée sur un calcul de valeur d'utilité, lui-même basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs et des éventuelles pertes de valeur à comptabiliser constitue un point clé de l'audit compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction sur les hypothèses de performance opérationnelle et de trafic futurs, de taux de croissance long terme et de taux d'actualisation retenus ainsi que de la sensibilité de l'évaluation à certaines hypothèses.

Travaux d'audit réalisés

Pour les unités génératrices de trésorerie et les immobilisations incorporelles du domaine concédé significatives ou présentant un risque spécifique que nous avons jugé important de perte de valeur, nous avons :

- vérifié la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs ;
- pris connaissance des modalités de mise en œuvre de ces tests de valeur ;
- apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses, en particulier l'évolution de la performance opérationnelle et du trafic, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus, et ce notamment en comparant ces taux avec nos bases de données internes.

S'agissant des écarts d'acquisition, nous avons évalué le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés sur la détermination des hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité au regard de la norme comptable appropriée.

Provisions pour risques et litiges

Notes H.18.3, H.19 et M de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les sociétés du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités.

Ces risques et litiges font, le cas échéant, l'objet de provisions établies conformément à la norme comptable appropriée et sont évalués par VINCI et les filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers.

Les provisions pour litiges (541 millions d'euros au 31 décembre 2017), autres risques courants (974 millions d'euros au 31 décembre 2017), et autres risques non courants (576 millions d'euros au 31 décembre 2017), représentent un montant total de 2 091 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La détermination et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de ces provisions, s'agissant du dénouement probable des risques et litiges correspondants.

Travaux d'audit réalisés

Afin d'obtenir une compréhension des risques et litiges existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les Directions du Groupe, des Pôles et des principales filiales. Pour chacun des principaux risques et litiges identifiés, nous avons :

- pris connaissance des procédures mises en œuvre par le Groupe pour procéder à l'évaluation des provisions correspondantes ;
- corroboré le niveau de provisions comptabilisées avec les réponses d'avocats à nos demandes d'information ;
- fait une revue critique des analyses internes relatives à la probabilité et à l'incidence possible de chaque risque et litiges, en examinant les éléments de procédure (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.) disponibles. Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution dans le temps de ces positions.

Nous avons évalué le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés concernant les principaux litiges identifiés.

4. Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VINCI par l'Assemblée générale du 23 juin 1989 compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues depuis cette date.

Au 31 décembre 2017, les cabinets KPMG Audit IS et Deloitte et Associés étaient dans la 29^e année de leur mission sans interruption.

6. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit, des risques pesant sur notre indépendance et les mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 février 2018

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Sami Rahal

Marc de Villartay



1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex – France
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02
www.vinci.com